



STRATÉGIES SAINT~LAURENT

La gestion de la ressource EAU au Québec

**Cahier de présentation des réflexions et
recommandations faites à la Commission d'enquête
sur la gestion de l'eau au Québec**

**Présenté au Bureau d'audiences publiques en
environnement (BAPE)**

Audiences publiques de novembre 1999
Montréal

COMITÉ DE RÉDACTION

Comité de révision du mémoire de Stratégies Saint-Laurent

Marc Hudon	Président de SSL, Comité ZIP Saguenay
Robert Joly	Secrétaire SSL, UQCN
André Stainier	Amis de la Vallée du Saint-Laurent
Fabien Bolduc	Association des biologistes du Québec

Aviseur technique de la Commission environnementale de SSL

Agathe Savard	Société Linnéenne du Québec
---------------	-----------------------------

Rédacteurs techniques

Guy Larochelle	Techn. Biologie
Gaétan Roy	Biol., M.sc. Env., M.sc. M

Remerciements particuliers aux membres de la Commission environnementale de Stratégies Saint-Laurent :

Olivar Gravel	Comité ZIP Lac Saint-Pierre
Louis Salconi	Comité Parc des Rapides
Denis Gervais	Comité ZIP Haut Saint-Laurent
Lyne Beauchesne	Amis de la Vallée du Saint-Laurent
Daniel Green	Société pour Vaincre la Pollution

Remerciements particuliers aux membres de la Commission ZIP de Stratégies Saint-Laurent pour leurs conseils et discussions :

Ghislain Sylvain	Comité ZIP Saguenay
Claire Vanier	Comité ZIP Jacques Cartier
Nicolas Roy	Comité ZIP rive nord de l'estuaire
Marc Otis	Comité ZIP Côte Nord du Golfe

Et à

Denis Boutin, agronome	UQCN
Frédéric Potok, chercheur	Université Laval
Paule Hébert	Correctrice
Sylvie Dionne	Correctrice

Référence à citer :

Stratégies Saint-Laurent, 1999, *La gestion de l'eau au Québec*, **Cahier de présentation des réflexions et recommandations faites à la Commission d'enquête sur la gestion de l'eau au Québec**, Audiences publiques sur la gestion de l'eau, Novembre 1999, Montréal, Canada, 41 pp. et annexes.

Cahier de présentation des réflexions et recommandations faites à la Commission d'enquête sur la gestion de l'eau

AVANT-PROPOS

La Corporation Stratégies Saint-Laurent (SSL) présente à la Commission du BAPE et au gouvernement du Québec son analyse appuyée de ses recommandations sur plusieurs aspects de la gestion de l'eau au Québec. Celles-ci sont basées sur des réflexions et des interventions réalisées par les membres des comités ZIP au cours des 10 dernières années.

Cependant, SSL tient à souligner la nature particulière des opinions présentés dans les chapitres qui suivent. En effet, l'origine, l'histoire et l'action quotidienne de SSL s'appuient sur un très vaste consensus des communautés riveraines du Saint-Laurent. Celles-ci sont représentées au sein de SSL à la fois par les citoyens, les intervenants du milieu environnemental, les milieux politiques, sociaux, économiques et industriels, aux échelles régionale et locale.

L'analyse et les recommandations de SSL doivent être considérées comme la position concertée d'une coalition multisectorielle et représentative des communautés riveraines de 13 régions du Saint-Laurent au Québec. Le territoire couvert par les 13 comités ZIP représente la presque totalité du Saint-Laurent, soit la portion fluviale, l'estuaire, le golfe avec le Saguenay et la Baie des Chaleurs. Les positions et recommandations proposées dans ce document sont donc le fruit d'un travail de consultation et de concertation effectué à la grandeur du Saint-Laurent par le biais des comités ZIP du Québec et des autres membres de SSL (voir en annexe #2 la liste des membres de SSL).

SSL demande donc aux membres de la Commission d'enquête d'accorder une attention particulière aux pages qui suivent, gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une voix importante et mobilisée de la communauté riveraine du Saint-Laurent.

Marc Hudon, Président
Stratégies Saint-Laurent

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	III
GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS.....	V
1 INTRODUCTION	1
2 HISTORIQUE ET CHAMP D'EXPERTISE DE STRATÉGIES SAINT-LAURENT	4
2.1 L'HISTORIQUE DE SSL	4
2.2 LA STRUCTURE DE SSL	4
2.3 LES COMITÉS ZIP	5
2.4 LE PLAN D'ACTION ET DE RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE (PARE).....	5
3 LA PROTECTION DES RICHESSES DU SAINT-LAURENT	6
3.1 PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	7
3.2 LES RICHESSES NATURELLES BIOLOGIQUES ET PHYSIQUES, ET LEURS INTERACTIONS	8
3.2.1 <i>Les relations entre les diverses composantes du Saint-Laurent</i>	8
3.2.2 <i>La biodiversité</i>	9
3.2.3 <i>Les habitats</i>	10
3.3 LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET LEURS IMPACTS.....	11
3.3.1 <i>La cohabitation d'un ensemble d'usages</i>	11
3.3.2 <i>L'agriculture</i>	12
3.3.3 <i>Le traitement des eaux usées</i>	15
3.3.4 <i>La production, la distribution et l'utilisation de l'eau potable</i>	16
3.3.5 <i>La navigation commerciale</i>	17
3.3.6 <i>Les activités récréotouristiques</i>	19
3.3.7 <i>Les activités industrielles</i>	21
4 LA GESTION DU SAINT-LAURENT.....	22
4.1 UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET DURABLE	22
4.2 L'EAU, UN BIEN COLLECTIF ET L'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS RIVERAINES DANS SA GESTION	23
4.3 LA CONSOLIDATION DES ACQUIS DE SLV2000 ET LA TRANSITION VERS UN NOUVEAU SYSTÈME DE GESTION.....	24
4.4 LE SAINT-LAURENT ET SON BASSIN HYDROGRAPHIQUE.....	29
4.4.1 <i>Le Saint-Laurent et les Grands-Lacs</i>	29
4.4.2 <i>Les tributaires du Saint-Laurent</i>	31
4.4.3 <i>Les enjeux de l'hydroélectricité</i>	32
5 LES ENJEUX À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE ET MONDIALE.....	33
5.1 L'EXPORTATION DE NOTRE EAU	33
5.2 LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET LE TRANSPORT TRANSFRONTALIER DE POLLUANTS	35
5.3 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	35
6 CONCLUSION.....	37
7 BIBLIOGRAPHIE	39
ANNEXE 1 : HISTORIQUE ET CHAMP D'EXPERTISE DE STRATÉGIES SAINT-LAURENT	42
ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DE STRATÉGIES SAINT-LAURENT	46
ANNEXE 3 : CARTE DES COMITÉS ZIP DU QUÉBEC	48
ANNEXE 4 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES À CHACUNE DES ÉTAPES DU PROGRAMME ZIP	49
ANNEXE 5 : MÉMOIRE DE SSL DÉPOSÉ À LA CMI	50

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

ABQ	Association des biologistes du Québec
ARQ	Association des régions du Québec
CMI	Commission mixte internationale
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
COLASP	Corporation pour la mise en valeur du Lac Saint-Pierre
Comité ZIP	Comité Zone d'intervention prioritaire
CRE	Conseil régional de l'environnement
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CUM	Communauté urbaine de Montréal
CUQ	Communauté urbaine de Québec
FAPAQ	Faune et Parcs Québec
GIRAM	Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
LCEE	Loi canadienne sur les évaluations environnementales
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAC	Public advisory committee
PAEQ	Programme d'assainissement des eaux du Québec
PARE	Plan d'action et de réhabilitation écologique
PASL	Plan d'action Saint-Laurent
PRRI	Programme de réduction des rejets industriels
RAP	Remedial action plan
Réseau d'OR	Réseau des organismes de rivières
RNCREQ	Rassemblement national des Conseils régionaux de l'environnement
SLV2000	Saint-Laurent Vision 2000
SODES	Société de développement économique du Saint-Laurent
SSL	Stratégies Saint-Laurent
SVP	Société pour vaincre la pollution
UQCN	Union québécoise pour la conservation de la nature
WWF	World wildlife fund

1 Introduction

Ce document constitue la position de Stratégies Saint-Laurent (SSL) concernant la gestion de l'eau au Québec et présente ses recommandations. Il s'appuie sur l'expertise que SSL a développée en tant qu'organisme représentant les communautés riveraines de la plus vaste réserve d'eau douce du Québec, le Saint-Laurent.

Les positions émises seront donc inspirées de ces deux principes de base :

- l'importance incontournable de l'implication des communautés dans les prises de décision en ce qui concerne la gestion de l'eau;
- la reconnaissance du Saint-Laurent comme principale source d'eau du Québec.

Le processus par lequel SSL a élaboré sa position et ses recommandations consiste en une consultation de tous ses membres (Voir la liste de ces membres en annexe #2). Ceux-ci ont mandaté des représentants de comités ZIP et de groupes environnementaux membres (comité de révision du mémoire de SSL), pour superviser la rédaction du présent mémoire. Ce comité fut appuyé dans sa démarche par la Commission ZIP de SSL qui a apporté aux réflexions les points de vue des communautés à l'échelle régionale et locale et par la Commission environnementale qui a agi à titre d'aviseur technique sur les enjeux à caractères plus nationaux et internationaux (voir annexe #1).

De plus, la majorité des recommandations de ce document ont été formulées en fonction des résultats des 13 consultations publiques qui se sont déroulées dans l'ensemble des régions à l'intérieur du programme ZIP.

Nos recommandations sont présentées au fil du texte, chapitre par chapitre et section par section. Dans certains cas, les sujets apportant des recommandations sont référés à une partie de recommandation « parapluie » que l'on retrouve dans une autre partie du document. Cette particularité vise à préserver l'intégrité de ce dernier type de recommandation.

Le contenu se divise premièrement en un bref survol de l'historique de SSL, une présentation de sa structure, une présentation des comités ZIP et la nature de leurs interventions ainsi qu'une explication du concept évolutif du Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE).

La deuxième partie du mémoire démontre comment SSL conçoit la protection et la gestion des richesses du Saint-Laurent, soit ses caractéristiques uniques en matière d'histoire et de culture et celles reliées aux ressources naturelles qu'il supporte. Les activités socio-économiques sont aussi considérées comme des richesses du Saint-Laurent mais des recommandations spécifiques proposent quelques bonifications en

fonction de protéger l'ensemble de ses ressources dont principalement sa ressource « eau » à long terme.

Le chapitre suivant apporte une proposition de SSL quant à la gestion intégrée du Saint-Laurent. Cette réflexion s'appuie sur deux principes de base : l'approche intégrée et durable pour une gestion efficace du Saint-Laurent et la propriété civile de l'eau et l'implication accrue des communautés. Une partie de ce chapitre présente les acquis du vaste mécanisme d'implication communautaire mis en place et développé à travers les années d'évolution de SLV2000. Une recommandation globale vise à consolider l'ensemble du processus de prise en charge du Saint-Laurent en créant un modèle de gestion intégrée. La section subséquente reprend des éléments à considérer pour l'ensemble du système du Saint-Laurent soit : le lien entre le Saint-Laurent et les Grands Lacs d'une part, entre le Saint-Laurent et ses tributaires d'autre part, ainsi que la question du développement hydroélectrique.

Consciente de la responsabilité du Québec en tant que dépositaire d'une des plus vastes réserves d'eau douce mondiale [2, 6, 10], SSL propose, en quatrième partie, une réflexion sur les enjeux à l'échelle internationale de la gestion de l'eau. Reconnaisant la volonté du gouvernement du Québec de valoriser la ressource « eau » en termes de potentiel économique, la gestion de l'ensemble du système hydrique québécois, avec comme base des principes exprimés par les communautés, sera prioritairement couverte avec une recommandation importante. Il sera également question du transport transfrontalier de polluants pouvant affecter la qualité de toute la ressource eau du Québec. Enfin, la question des changements climatiques déjà observés et qui modifient considérablement la dynamique hydrique du Saint-Laurent et du Québec sera abordée.

Ainsi, la logique de la structure de ce mémoire est simple. Il est composé de trois blocs principaux à travers lesquels on évolue en passant par :

- Une plus grande reconnaissance des richesses du Saint-Laurent (dont principalement l'eau) et la nécessité d'entreprendre encore des mesures correctrices spécifiques, pour le soustraire des impacts encore existants et le réhabiliter ;
- La consolidation du plan d'action (SLV2000) en place et sa transition vers un processus de gestion intégré et durable, qui permettra notamment de prévenir et de protéger ;
- Les problématiques plus complexes et plus globales qui ont un impact tel qu'elles ont une influence sur le succès de la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Il est à noter que, pour une meilleure compréhension de la réflexion présentée dans les pages suivantes, les deux points suivants doivent être considérés :

- Certaines recommandations, même si justifiées par la volonté des communautés riveraines du Saint-Laurent, ont été élargies lorsqu'elles furent jugées pertinentes à l'ensemble des réserves d'eau douce de surface du Québec (rivières et/ou lacs hors du bassin du Saint-Laurent).
- La majorité des recommandations de ce document s'appliquent aux eaux de surface. Par contre, quelques recommandations sur la conservation de la qualité de l'eau (ex : pollution agricole) et celles qui concernent le réseau hydrique québécois (ex. : l'enjeu des exportations et des changements climatiques) s'appliquent également aux eaux souterraines.

2 Historique et champ d'expertise de Stratégies Saint-Laurent

Cette brève présentation de la Corporation Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP permettra de situer notre approche dans le contexte global de l'enquête présentement réalisée, donc de comprendre la justification de nos recommandations. On y trouve la source de la légitimité, de la pertinence et de l'importance de l'implication communautaire lors de la tenue de la présente enquête sur la gestion de l'eau au Québec. Pour des informations plus précises, l'annexe 1 reprend ce chapitre de façon beaucoup plus détaillée et complète.

2.1 L'historique de SSL

SSL est née de la nécessité d'impliquer les communautés concernées dans la gestion des ressources naturelles [12, 15, 31]. Cette nécessité, en ce qui concerne le Saint-Laurent, fut démontrée aux gouvernements du Canada et du Québec par les communautés riveraines elles-mêmes, lorsqu'elles constatèrent n'avoir pas été associées à la réalisation du Plan d'Action Saint-Laurent, dont les résultats présentés en 1993 avaient pourtant d'importantes retombées sur leur qualité de vie [14, 36]. SSL fut donc créée en 1989 par plusieurs groupes environnementaux du Québec, unis en coalition avec l'objectif de sensibiliser les gouvernements et décideurs à ce fait d'importance : Les communautés doivent être impliquées dans la gestion de leur Saint-Laurent.

SSL fut ainsi à l'origine des premières tables de concertation multisectorielles, nées de la mobilisation spontanée le long du Saint-Laurent. Ces tables devinrent les comités Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Québec. En 1993, suite à la reconnaissance officielle du caractère essentiel de l'apport des communautés riveraines du Saint-Laurent par les gouvernements, SSL obtint le statut de partenaire majeur au sein de la deuxième phase du Plan d'Action Saint-Laurent, (SLV2000). Avec un financement statutaire de 5 ans, déterminé par une entente cadre, SSL a pu enrichir et poursuivre sa mission de mobilisation des communautés, dont les résultats sont si probants aujourd'hui [35].

Grâce à ce programme fournissant le financement, le support technique et les outils pour se doter d'une structure efficace, ainsi qu'avec la phase III récemment lancée, treize comités ZIP sont aujourd'hui actifs (Voir la liste des membres SSL en annexe 2 et la carte des territoires des comités ZIP en annexe 3). Les résultats sont impressionnants au point que les gouvernements, eux-mêmes, soulignent l'importance de conserver ces acquis [4].

2.2 La structure de SSL

La structure de SSL est basée sur la plus vaste représentativité possible, comprenant les comités ZIP, des groupes environnementaux nationaux ainsi que diverses autres organisations actives aux niveaux national et régional tels la CSN, l'ARQ et l'ABQ. Le tout est organisé en un Conseil d'administration, un Conseil exécutif et deux

commissions : la Commission ZIP et la Commission environnementale (Voir Annexe 1). Le travail de tous ces représentants est basé sur le bénévolat, cependant ils sont appuyés par une coordination nationale assurée par deux permanents.

2.3 Les comités ZIP

Les comités ZIP constituent la force active de SSL, en tant qu'OSBL autonomes. Leur structure et leurs actions, tout comme celles de SSL, s'appuient sur l'action bénévole de représentants de toutes les sphères d'activités du territoire visé. Ce territoire est délimité à la fois selon la logique écosystémique et le sentiment d'appartenance. Le comité ZIP y effectue une mobilisation constante, tout en favorisant la prise de décision, l'action et le suivi de projets de réhabilitation, de mise en valeur et de protection des habitats et des paysages du Saint-Laurent. Ainsi, par l'application des étapes du programme ZIP (Voir annexe 1 et 4), le résultat obtenu, le Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique (PARE), se présente comme un document évolutif proposant une liste d'actions consensuelles. Celles-ci sont ancrées dans le milieu et s'appuient sur une crédibilité apportée par la reconnaissance des efforts investis.

2.4 Le Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE)

Conçu pour s'ancrer dans la réalité à long terme de son milieu d'origine, le PARE est évolutif. Il permet d'ajouter de nouveaux projets consensuels, ou de modifier ceux déjà proposés, de façon à s'adapter à l'évolution ou à la naissance des enjeux [25]. Les efforts investis assurent un suivi et la pérennité des résultats et des retombées environnementales, sociales et économiques durables.

Grâce à ce processus concerté, 11 PARE sont actuellement mis en œuvre par les comités ZIP au Québec. Ils contiennent des centaines de projets dont les enjeux couvrent l'ensemble des préoccupations de la population, telles la sensibilisation, l'éducation, la protection, la réhabilitation, la mise en valeur d'habitats fauniques et des paysages et la récupération d'usages perdus.

Les efforts entrepris par SSL et ses comités ZIP pour actualiser la connaissance, informer, sensibiliser, proposer et adapter des modèles d'action selon les besoins des régions ont stimulé l'initiative des communautés riveraines et ont contribué à développer leur expertise sur leur territoire.

3 La protection des richesses du Saint-Laurent

L'eau constitue la base de la vie et de l'environnement dans son ensemble. Une politique de gestion de l'eau au Québec doit assurer la gestion adéquate de toute la ressource, mais également de chacun des éléments qui la composent. Au Québec, cet environnement est très fortement influencé par le Saint-Laurent puisqu'il constitue la majeure partie de ses réserves d'eau. En ce sens, une politique de l'eau devra être une politique où l'eau et l'ensemble des richesses du Saint-Laurent occupent une position centrale.

Ce Saint-Laurent est un réseau d'éléments, interdépendants entre eux, mais également importants de par leur nature spécifique, soit en termes de patrimoine humain, faunique, floristique ou socio-économique. Considérant la participation active des Québécois lors de chacune des consultations publiques du programme ZIP, il apparaît évident que ceux-ci sont bien conscients de l'importance du Saint-Laurent. De plus, les communautés s'impliquent dans la protection et la mise en valeur de la ressource « eau », ainsi que de plusieurs éléments qu'elle soutient. Les recommandations de ce chapitre s'appuient principalement sur l'ensemble des Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) des comités ZIP. Elles représentent ainsi la volonté de la population québécoise de participer activement à conserver et à protéger les richesses du Saint-Laurent. Nous verrons ici quels sont les principaux enjeux sociaux liés à la protection de son patrimoine historique et culturel, de la vie et des habitats qu'il héberge et des activités socio-économiques qu'il rend possible. Ce chapitre présente donc des éléments devant être considérés lors de la mise sur pied d'une politique de gestion du Saint-Laurent dont nous traiterons dans le prochain chapitre.

De façon générale, nous considérons l'eau comme un enjeu social majeur au Québec. Voici donc deux recommandations globales qui situent notre position en rapport à cette importante considération pour les membres de Stratégies Saint-Laurent. D'abord, nous croyons qu'il est nécessaire de réinvestir de l'argent neuf dans l'environnement. Les coupures récentes ont réduit de façon alarmante sa protection et sa conservation. La Commission d'enquête devra tenir compte de cet état de fait généralisé à tout le Québec. Une toute première recommandation de SSL est en ce sens émise :

R1 : SSL recommande au gouvernement du Québec de reconsidérer l'environnement, et surtout l'eau (particulièrement dans le Saint-Laurent), comme un enjeu déterminant au niveau social, politique, économique au même titre que la santé et l'éducation, ainsi qu'un générateur d'emploi au même titre que la réduction des impôts et des taxes. En conséquence, nous demandons l'injection d'argent neuf.

Suite aux efforts des comités ZIP, les Québécois ont repris goût au Saint-Laurent et amorcent un mouvement de ré-appropriation envers cette richesse unique au monde. Pour soutenir ce mouvement social, le Québec doit dès maintenant investir pour que les

futurs utilisateurs, les enfants, soient clairement les meilleurs porteurs de ces valeurs à transmettre. Ainsi :

R2 : SSL recommande que le gouvernement du Québec intègre à l'intérieur des programmes scolaires primaires et secondaires davantage de notions associées à la ressource « eau » du Québec et, notamment, le Saint-Laurent, l'importance de ce patrimoine, ses richesses naturelles et sa multiplicité d'usages.

3.1 Patrimoine historique et culturel

Après une revue exhaustive de certains aspects historiques, sociaux et patrimoniaux, SSL considère primordial d'assurer, au nom des communautés du Québec, la reconnaissance de l'histoire du Saint-Laurent comme une source importante de leur culture [6, 9-11, 17, 24, 27].

Quelles que soient leurs origines (européennes ou autochtones), les Québécois ont bâti leur économie sur les ressources du territoire en y laissant de grands pans de leur culture et ce, sans jamais s'éloigner des rives du Saint-Laurent. Les amérindiens, vivant déjà au rythme imposé par les saisons du fleuve et de ses tributaires, ont transmis aux arrivants leurs modes de vie et furent le tremplin de la colonisation subséquente de l'Amérique du Nord [27]. Ce mélange résultant de cultures et d'un tissage de multiples communautés ont fait du Québec, et d'une bonne partie de l'Amérique du Nord, ce qu'ils sont aujourd'hui. Ainsi, 3000 ans d'histoire ont laissé, sur nos îles et rivages, des dizaines de sites archéologiques de grande valeur. Même l'histoire de la technologie fut influencée par les périls représentés par ces conditions complexes de courant, de marées, de climat et de saisons, responsables des 40 000 naufrages connus de notre histoire, comme en témoignent des centaines d'épaves gisant au fond du fleuve [11]. Les colons d'alors ont développé de nouvelles méthodes de navigation et de nouveaux types d'équipements, de mieux en mieux adaptés, qui sont devant nous aujourd'hui [6]. SSL considère la protection de cette facette de notre culture comme essentielle pour les Québécois et pour tous les gens de l'Amérique du Nord. En ce sens :

R3 : SSL recommande que le gouvernement du Québec applique ses lois de façon à ce qu'aucun projet d'exploitation de la ressource « eau » du Québec ne soit effectué au détriment de l'intégrité des sites archéologiques, historiques et culturels jouissant déjà d'une forme de protection et/ou de mise en valeur le long du Saint-Laurent.

La gestion future du Saint-Laurent, et de l'eau en général, devra tenir compte de cette réalité. Tant de gens retrouvent leurs racines et leur patrimoine dans les sites, éléments et structures laissées en place par le passé, et qui ont animé et façonné les paysages du Saint-Laurent. C'est par cette histoire que les Québécois sont en tout premier lieu amenés à comprendre l'importance de leur fleuve dans leur quotidien.

Face à cette réalité, SSL considère que le développement du Saint-Laurent ne doit jamais nuire aux efforts des populations riveraines d'aujourd'hui, qui s'efforcent de conserver ce patrimoine non-renouvelable. La gestion du Saint-Laurent est intimement liée et indissociable de la protection de son intégrité, incluant ses aspects culturels et patrimoniaux. Promouvoir cette intégrité correspond à mieux situer l'importance de protéger l'eau. Si les nations voisines comprennent qu'elles sont tout aussi redevables au Saint-Laurent pour leur existence et leur culture, la gestion qu'elles y appliqueront sera le reflet de ce même respect que nous préconisons. Dans cet ordre d'idées :

R4 : SSL recommande que le gouvernement du Québec s'engage à doter le Saint-Laurent d'un statut patrimonial particulier qui sera intégré dans les lois pertinentes, actuelles et futures.

R5 : SSL recommande que le gouvernement du Québec, avec les ministères (ex. Tourisme Québec, ministère de la Culture et des Communications) et les autres organismes concernés s'engagent à promouvoir davantage les aspects patrimoniaux et culturels du Saint-Laurent au Québec, en Amérique et à travers le monde.

3.2 Les richesses naturelles biologiques et physiques, et leurs interactions

Les richesses naturelles du Saint-Laurent sont primordiales aux yeux des communautés riveraines. Celles-ci demandent à s'impliquer davantage dans la protection des richesses naturelles de cet énorme écosystème qu'est le Saint-Laurent. Cette section illustrera donc d'une part l'importance de conserver la cohésion des liens entre les différents constituants de l'écosystème du Saint-Laurent en tant qu'unité fonctionnelle et indissociable. D'autre part, nous y aborderons des préoccupations sociales associées à l'importance de protéger sa biodiversité et ses habitats.

3.2.1 Les relations entre les diverses composantes du Saint-Laurent

Contrairement à d'autres grands fleuves qui présentent des conditions homogènes sur la plus longue partie de leur cours, le Saint-Laurent constitue une série intégrée d'écosystèmes, de lacs, de rapides, de marais, de jardins aquatiques, caractérisée par une diversité d'habitats qui font à la fois sa force et sa fragilité [33]. Tous ces éléments s'influencent ou se régulent selon un réseau serré de phénomènes naturels unique au monde [32]. Ainsi, tout projet de développement ou toute atteinte d'origine anthropique sur une seule composante pourra causer des impacts insoupçonnés à plusieurs autres niveaux. Ceci constitue un défi pour les gestionnaires québécois en ce sens qu'une erreur de gestion sur une partie de ce réseau de composantes aura des effets sur d'autres parties. En conséquence :

R6 : SSL recommande qu'à l'intérieur de la reconnaissance d'un statut patrimonial particulier, le gouvernement du Québec prévoit un chapitre sur la cohésion particulière existant entre les interactions hydrologiques, physico-chimiques, biologiques et climatiques du Saint-Laurent, à l'origine de sa biodiversité, et s'engage à faire reconnaître mondialement cette réalité.

3.2.2 La biodiversité

Tel qu'exprimé implicitement à l'intérieur de la dernière recommandation, l'incroyable variété des écosystèmes et des phénomènes naturels du Saint-Laurent supporte une biodiversité encore plus impressionnante d'êtres vivants. Les communautés riveraines ont également démontré une volonté de protéger les espèces floristiques et fauniques à la base de cette biodiversité.

Le Saint-Laurent héberge 185 espèces de poissons, 15 espèces d'amphibiens, 14 espèces de reptiles, 110 espèces d'oiseaux et 20 espèces de mammifères marins [33]. Les espèces de poisson sont réparties entre 87 espèces d'eau douce et 98 d'eau salée. Il est au quatrième rang des fleuves du monde en termes de nombre total d'espèces et au deuxième en termes du nombre d'espèces commercialisables, soit 47 espèces potentiellement ou actuellement exploitées [9]. Parallèlement, le Saint-Laurent se reconnaît avec ses 1300 espèces de plantes vasculaires, réparties à travers les plaines inondables, herbiers, marais, chenaux et autres habitats qu'il offre naturellement [33]. Parmi celles-ci, 374 espèces de plantes vasculaires sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ceci témoigne de la susceptibilité de l'écosystème aux impacts anthropiques, d'autant plus qu'elles sont majoritairement répandues dans la portion fluviale du Saint-Laurent, portion où l'on retrouve les plus vastes herbiers aquatiques du Saint-Laurent, mais également les plus profondes cicatrices causées par l'urbanisation et le développement.

Cette biodiversité fait du Saint-Laurent l'un des plus enviables bassins de richesses vivantes au monde [8, 9], ce qui le rend susceptible d'exciter la convoitise de promoteurs pour qui la conservation et la protection ne sont pas des priorités. Cependant, la fragilité de ce tissu d'espèces animales et végétales rend essentielle la protection de ce système préalablement à tout discours sur son développement économique. En conséquence :

R7 : SSL recommande que, par l'adoption et/ou l'application des lois pertinentes, aucun projet d'exploitation au Québec ne soit effectué au détriment de toute forme de vie animale ou végétale actuellement protégée (protections spécifiques aux espèces menacées ou vulnérables) ou de la biodiversité le long du Saint-Laurent.

Bien qu'enviable aujourd'hui, la biodiversité du Saint-Laurent fait face à un certain nombre de menaces. Le patrimoine génétique, comme en témoigne l'extinction de populaires espèces commerciales (le Bar rayé par exemple) et la diminution de

plusieurs autres à cause d'une gestion mal planifiée, est fragile dans le Saint-Laurent [8, 9]. Il est à noter que le nombre exact et l'identification de toutes les espèces actuellement menacées ou vulnérables est inconnu, et estimé au double de ce que les listes existantes énumèrent [28]. Cependant, le Québec a décidé en 1992 d'adhérer à la Convention sur la diversité biologique en mettant sur pied sa stratégie de mise en œuvre de la convention. Depuis, le Québec ne possède toujours pas de bilan global des espèces vulnérables ou en danger [22]. En conséquence :

R8 : SSL recommande que soit mise en œuvre dans les meilleurs délais la stratégie québécoise d'application de la convention sur la biodiversité apportant une meilleure reconnaissance des espèces menacées ou vulnérables liées à la ressource « eau » du Québec, et que les modes d'actions nécessaires pour leur protection soient développés rapidement.

3.2.3 Les habitats

Les habitats du Saint-Laurent sont directement dépendants de la qualité et de la quantité de l'eau qui en constitue le principal support. Étant donné l'ampleur et la spécificité des actions préconisées par les PARE et les communautés riveraines sur ce sujet, nous traiterons, dans cette section, de la protection des habitats dépendant de la ressource « eau ».

Les communautés s'entendent unanimement, ainsi que la plupart des spécialistes actifs en matière d'habitats au Québec [28], pour assurer une meilleure protection générale des habitats et des milieux naturels dont dépendent la faune et la flore. Ainsi :

R9 : SSL recommande que, par l'adoption et/ou l'application des lois pertinentes, aucun projet d'exploitation au Québec ne soit effectué au détriment de toute forme de site actuellement protégé (parcs, réserves, sites spécifiques, protection spécifiques aux espèces menacées ou vulnérables).

Parmi les préoccupations des communautés riveraines, plusieurs concernent la protection d'habitats spécifiques sur les rives du Saint-Laurent (milieux humides, rives, etc.) endommagés ou menacés de le devenir. Dernièrement, on estimait que sur le Saint-Laurent seulement, près de 5 000 ha de milieux humides nécessaires à la reproduction, la croissance ou la nutrition d'espèces animales et végétales ont été remblayés ou modifiés pour divers usages [23]. Les PARE démontrent clairement que ce genre de gestion ne doit plus exister à l'avenir au Québec. Il importe donc de protéger ces milieux et habitats riverains qui constituent le support d'un grand nombre d'espèces animales ou végétales. Ces milieux naturels et ces habitats sont déjà bien répertoriés dans la « Carte des milieux naturels du Québec méridional » préparée par l'UQCN et le WWF [3]. Cet ouvrage présente la liste des sites québécois où un potentiel de conservation existe et est reconnu par les communautés qui les ont pris en

charge. La valeur de cette référence en fait un outil accessible et prêt à apporter des gains environnementaux tangibles. En conséquence :

R10 : SSL recommande que le gouvernement du Québec agisse de façon à intégrer les sites identifiés par la « Carte des milieux naturels du Québec méridional » dans son plan de création du réseau de parcs de conservation.

3.3 Les activités socio-économiques et leurs impacts

Conséquence immédiate de la diversité des ressources offertes par le système Saint-Laurent / Grands Lacs, son utilisation est variée et complexe. Cette section traitera donc d'une part, de l'importance d'harmoniser l'ensemble des usages du Saint-Laurent et, d'autre part, de certaines activités humaines identifiées en fonction de l'importance que leur accordent les communautés riveraines et celles ayant le plus d'impacts en fonction de la ressource « eau ».

3.3.1 La cohabitation d'un ensemble d'usages

Le système Saint-Laurent / Grands Lacs héberge sur ses rives 42,6 millions de gens, pour une densité de 26 habitants/km². Le Saint-Laurent considéré seul occupe respectivement les 7^{ème} et 9^{ème} rangs en terme de population et de densité sur ses rives. Cependant, il occupe le 3^{ème} rang mondial en termes de population urbaine (7.3 p. cent), tout près du Mississippi et juste après le Rio de la Plata, pourtant reconnu comme l'un des plus « artificialisés » au monde, et contrairement au Yang-Tsé-Kiang qui malgré son incroyable importance démographique, ne voit que 1p. cent de sa population riveraine concentrée en milieu urbain [9, 27]. Ces données démontrent que les usages du Saint-Laurent reflètent les besoins de beaucoup plus d'activités socio-économiques que la plupart des fleuves majeurs. La multiplicité des utilisations de l'eau et des ressources du Saint-Laurent est impressionnante et commence par le puisage de l'eau pour des fins de consommation, d'intrant industriel ou de ballastage en passant par l'observation de la faune et la pêche aux coques jusqu'aux véliplanchistes et aux bateaux à haute vitesse. Il est indéniable que la cohabitation de ces activités est complexe et donne lieu à une multitude de conflits potentiels. Pourtant, nous croyons que chacune de ces fonctions du Saint-Laurent a sa place et la mérite en autant qu'elle soit gérée de façon à protéger la pérennité des ressources et qu'elle ne constitue pas une menace pour la santé humaine.

La gestion du Saint-Laurent, jusqu'à ces dernières années, démontrait un réel manque de coordination entre tous les usages présents. Avec l'arrivée du Plan d'action Saint-Laurent et du programme ZIP, nous assistons progressivement à une harmonisation des usages aux échelles régionale et nationale. Nous verrons dans le prochain chapitre les recommandations qui visent à consolider cette évolution et à développer une réelle gestion intégrée des usages en fonction de la pérennité des ressources à long terme. Cette gestion harmonieuse aura comme conséquence directe de protéger cette diversité d'usages unique au Saint-Laurent dans le respect de chacun et de la

pérennité des ressources. Nous poursuivons ici notre réflexion sur quelques usages particuliers en se rappelant que cette harmonisation est primordiale.

3.3.2 L'agriculture

Selon plusieurs spécialistes, parmi les impacts découlant des activités liées à l'eau et au Saint-Laurent, la pollution agricole représente actuellement la plus importante source de pollution de l'eau. Cette problématique s'installe d'ailleurs de plus en plus au centre des inquiétudes des communautés riveraines. La complexité des points de vue et des enjeux qu'elle véhicule est cependant telle qu'elle ne peut être abordée intégralement dans le cadre des consultations actuelles. SSL se limitera donc dans cette section à discuter des enjeux importants liés à la pollution de l'eau du Saint-Laurent et qui furent identifiées par les communautés riveraines comme prioritaires. Nous traiterons en premier lieu du besoin de sensibilisation du public nécessaire à une meilleure compréhension de la problématique, pour ensuite traiter de l'application de méthodes novatrices pour atténuer les impacts de l'agriculture d'aujourd'hui. Par la suite, la question de la réglementation (et de l'application de celle-ci) sera abordée, ainsi qu'une recommandation reliée à l'important problème du drainage agricole. Nous présenterons ensuite une réflexion sur l'importance de la planification régionale en matière d'exploitation agricole et certaines considérations sur les objectifs en matière d'exportation.

La sensibilisation

Le public en général a très peu d'éléments entre ses mains pour lui permettre d'avoir une vision globale et objective de la problématique de la pollution d'origine agricole. Ceci résulte en une situation généralement conflictuelle entre le public et les agriculteurs. SSL considère avant tout qu'un public bien informé est, dans tous les cas, plus apte à s'engager dans la voie de la concertation et à favoriser l'adoption de solutions consensuelles à l'échelle du territoire. Ainsi :

R11 : SSL recommande que le gouvernement du Québec s'engage financièrement pour aider les organismes communautaires à sensibiliser, au moyen d'une documentation vulgarisée et objective, la population en général et ce, sur tous les aspects de la problématique agricole.

L'application d'incitatifs économiques pour les agriculteurs.

Au-delà d'une population bien informée, la solution pour une gestion adéquate de la problématique de la pollution agricole réside en grande partie dans l'usage par les exploitants agricoles de méthodes d'exploitation modernes et rentables, ayant un impact moindre sur l'environnement. Ces technologies nouvelles existent mais sont rarement appliquées. Elles doivent être présentées aux agriculteurs comme étant la voie de l'avenir en considération des avantages précités. Cette sensibilisation de l'agriculteur doit se faire de façon à lui permettre de tirer profit de la situation, dans une

optique de viabilité du développement. Des incitatifs économiques doivent donc être offerts aux exploitants agricoles. Le lobby de l'agriculture s'est toujours considéré, avec raison, comme n'ayant jamais pu jouir du même appui financier par les gouvernements que les deux autres secteurs privilégiés que sont le traitement des eaux usées municipales et le secteur industriel. Nous croyons qu'il est temps que le gouvernement remédie à la situation. Parmi les incitatifs économiques, il existe par exemple la méthode de l'aide conditionnelle. Cette méthode consiste à appuyer financièrement et technologiquement un exploitant si celui-ci accepte de se conformer à une série de règles environnementales. Il existe des programmes de conversion de superficies à l'agriculture biologique financés par le gouvernement. Il est aussi possible de fournir un appui financier aux exploitants qui privilégient des formes de production qui excluent la monoculture. Ainsi :

R12 : SSL recommande que le gouvernement du Québec intègre des instruments de nature économiques pour inciter les producteurs agricoles à l'application de nouvelles pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

La réglementation

Bien qu'une meilleure connaissance des enjeux et que l'incitation à la pratique de méthodes agricoles modernes laissent présager des résultats intéressants, il est généralement reconnu que l'appui d'une réglementation adéquate est essentiel. Plusieurs règlements concernant la réduction des impacts environnementaux liés à l'agriculture furent élaborés lors des deux dernières décennies. Ces règlements ne furent cependant jamais appliqués en raison d'une multitude d'obstacles et de mécontentements entre les divers intervenants. Cependant, un important processus consensuel est présentement en cours par le biais de la table de concertation sur la réduction de la pollution d'origine agricole pour réviser le règlement du même nom. Pour la première fois donc, un règlement faisant consensus sera adopté. Il est impératif qu'il soit appliqué et contrôlé. Ainsi :

R13 : SSL recommande que le gouvernement du Québec dégage les fonds nécessaires à l'application et au contrôle du règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

Le drainage des terres agricoles

Le drainage des terres agricoles représente, d'après plusieurs spécialistes du domaine agro-environnemental, un des enjeux les plus importants en cause dans la pollution des cours d'eau du Québec. Nous considérons comme généralement satisfaisante la norme en vigueur qui oblige le maintien d'une bande végétale minimale de 5 m de la ligne des hautes eaux de tout cours d'eau. Il faudra par contre s'assurer que dans la révision du règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, cette norme demeure et que son application soit contrôlée. Le véritable problème réside dans les réseaux fins (réseaux de drainages des champs : principalement fossés et drains) qui

apportent l'eau de drainage jusqu'aux cours d'eau. Ces réseaux représentent près de 90 p. cent de l'ensemble du drainage des régions agricoles et sont généralement peu protégés [1]. En conséquence :

R14 : SSL recommande au gouvernement du Québec de voir à ce que dans le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, il y ait un article exigeant une protection minimale des réseaux fins de drainage avec l'obligation du maintien d'une bande végétative minimale de 1 mètre autour des fossés. Le règlement devra aussi obliger la mise en place d'une mesure active de protection du milieu aquatique avant le rejet des eaux d'écoulement dans tout cours d'eau (ex : marais filtrant, bassin de captage). Le gouvernement du Québec devra dégager des fonds permettant de mettre sur pied un programme assurant le support financier facilitant la mise en place de ces mesures.

Le développement d'une vision régionale

L'autre grande problématique liée aux pratiques agricoles provient principalement de l'utilisation de fertilisants organiques (fumiers et lisiers). Le problème réside dans le fait que la quantité de ces fertilisants utilisés est basée sur la quantité produite plutôt que sur des plans de fertilisation adaptés à la réalité de chaque région et à la capacité de support de leurs sols. En d'autres termes, la quantité de fertilisants produits au Québec excède les besoins réels des sols en termes de fertilisation [1]. Cette surfertilisation sature les sols avec les nitrates et les phosphates que les pluies et les eaux de drainage lessivent jusque dans les cours d'eaux, entraînant l'ensemble des polluants dans les systèmes hydrologiques subséquents. Ceux-ci subissent alors un phénomène d'eutrophisation intense, couplé à une pollution toxique provenant de la transformation des nitrates en nitrites par les processus naturels. La solution à ce niveau serait d'adopter des pratiques agricoles où les plans de fertilisation seraient basés non pas sur l'offre de fertilisants à l'échelle de la province, mais bien sur la capacité de support des sols en termes de pression de développement au niveau régional.

R15 : SSL recommande que le gouvernement du Québec favorise et utilise les projets pilotes d'élaboration de plans de développement agricole régional basés sur la capacité de support des sols et favorisant l'acceptabilité sociale des pratiques agricoles et étende ce concept à l'échelle du Québec.

La multi-fonctionnalité du développement agricole

Une autre grande responsable des impacts négatifs liés à l'agriculture sur la ressource « eau » est la vision exportatrice actuelle du gouvernement qui pousse à la surexploitation des terres québécoises. Les techniques employées dans un tel contexte favorisent la monoculture et donc la surfertilisation et la surutilisation de pesticides (ex : la culture du maïs). En plus d'aggraver le problème de contamination des cours d'eau

et leur eutrophisation, ces pratiques entraînent une érosion massive des sols par les vents et les précipitations, donc un appauvrissement général des zones agricoles. En ce sens,

R16 : SSL recommande que les objectifs de croissance du Québec en matière d'exportation agricole soient respectueux de la capacité de support des sols et qu'ils favorisent une approche multifonctionnelle de la production agricole permettant une cohabitation harmonieuse de tous les utilisateurs des ressources faisant intervenir à la fois des éléments environnementaux, sociaux et économiques.

3.3.3 Le traitement des eaux usées

Les PARE du programme ZIP sont le témoin d'une problématique grandement ressentie par les communautés riveraines concernant le traitement des eaux usées municipales. Cette problématique existe encore dans les grandes villes où les systèmes d'égouts ne suffisent pas à la tâche lors des pluies abondantes. Elle existe aussi en région où plusieurs petites municipalités ou résidences isolées ne sont pas reliées à un système de collecte et de traitement des eaux usées (parfois inexistant, parfois présent mais inefficace). Ces deux phénomènes sont conjointement responsables du fait qu'encore aujourd'hui, les usages du Saint-Laurent sont limités (surtout la baignade) et que les Québécois doivent faire leur deuil à la fois des plaisirs qu'ils procurent et des retombées qui y sont liées.

Malgré un engagement ferme du gouvernement du Québec lors du lancement du PAEQ (Programme d'assainissement des eaux usées du Québec), qui a exigé l'investissement d'au moins 7 milliards de dollars, il est toujours impossible de jouir de la baignade et des sports de contact en plusieurs endroits [16]. En conséquence :

R17 : SSL recommande au gouvernement du Québec de libérer des fonds pour atteindre les résultats annoncés au début de la prise en charge du Saint-Laurent :

- **Procéder à la consolidation, à la finalisation et à la réalisation des infrastructures d'écoulement et de traitement des eaux usées municipales (à commencer par la CUM et la CUQ) ;**
- **Finaliser le programme des rejets industriels (PRRI) ;**
- **Créer un programme permettant de pallier au problème des eaux usées des résidences isolées ;**
- **Créer un système de contrôle efficace obligeant l'application et le suivi de la réglementation sur les eaux usées domestiques ;**

- **Procéder à l'évaluation globale des plages et de l'eau de baignade dans le but d'en valoriser l'usage suite à l'amélioration de la qualité de l'eau.**

3.3.4 La production, la distribution et l'utilisation de l'eau potable

L'eau potable étant une ressource vitale, il est incontournable de penser à son utilisation rationnelle avant toute autre considération. Sa préservation et son économie doivent être des principes appliqués avant même de parler de possibilités d'exploitation ou d'exportation. Nous verrons dans cette section à quel point nous prenons pour acquis cette ressource tellement précieuse.

Le système Saint-Laurent / Grands Lacs assure 9300 m³ d'eau potable par année pour chacun des 42,65 millions d'humains qui habitent son bassin versant. Ceci le place deuxième parmi les grands fleuves nord américains, tout juste derrière le Fraser [9]. Dans le passé, et encore beaucoup aujourd'hui, les Québécois ont vécu dans une perception d'abondance en ce qui concerne l'eau. Leur façon de l'obtenir, pour la majorité bien sûr, a toujours consisté à tourner un robinet. Convaincus que leur ressource est inépuisable, les Québécois sont encore les deuxièmes plus importants consommateurs d'eau potable au monde [2]. Ce mode de consommation a causé une remarquable augmentation des dépenses liées à la production de l'eau potable. Cependant, la conscientisation réalisée lors des dernières années a apporté une responsabilisation des communautés face à cet enjeu. De plus en plus de Québécois reconnaissent qu'ils doivent changer à la fois leurs habitudes de consommation et leur vision de l'abondance de l'eau. Ils doivent être sensibilisés au fait de la fragilité de la ressource et aux avancées technologiques permettant une meilleure utilisation.

En ce sens, pour la reconnaissance de l'usage et de l'importance de la ressource :

R18 : SSL recommande au gouvernement du Québec de sensibiliser les Québécois à l'importance de préserver l'eau potable et d'adopter de meilleures habitudes de consommation basées sur la réduction à la source du gaspillage.

Au Québec, l'installation de compteurs d'eau est la méthode actuellement étudiée pour sensibiliser le public et l'amener à diminuer à la source sa consommation d'eau. Cet ajout dans les capacités de mesures permettrait selon certains intervenants de « tarifier » l'utilisation de l'eau en fonction de la demande de l'utilisateur. Cependant, bien que masquée dans le montant total de la facture des taxes municipales et des impôts, la contribution monétaire du citoyen en terme de services de production, de distribution et d'utilisation de l'eau potable existe. Implanter un système utilisateur payeur dans un tel cas reviendrait alors à retourner chercher l'argent du contribuable pour un service qu'il paie déjà. Seuls certains usages abusifs de l'eau doivent être retirés du quotidien des Québécois, comme le lavage des pavés au jet, le nettoyage des voitures à l'eau courante etc., ce qui fait plus appel aux méthodes de sensibilisation citées précédemment qu'à l'application de la tarification par compteur d'eau. Pour appuyer concrètement cette sensibilisation, il est nécessaire d'assurer un contrôle des usages abusifs. Ainsi :

R19 : SSL recommande que l'emphasis soit mise sur l'application de règles d'économie d'eau potable avec l'élaboration d'une réglementation prévoyant des amendes pour les usages abusifs et un mode d'application efficace de ces règlements.

L'on sait de plus que près de 30 p. cent de l'eau potable distribuée est perdue avant d'arriver à l'étape de la consommation à cause des fuites dans les réseaux de distribution [2]. Cette donnée est déterminante puisqu'elle démontre que près du tiers de tout l'investissement des finances publiques vouées à la production d'eau potable est perdue depuis des années et ce phénomène va en s'amplifiant. Il est impératif qu'en parallèle de la sensibilisation des Québécois à un usage adéquat de l'eau potable, les équipements de distribution en place soient rénovés. Ainsi :

R20 : SSL recommande que soit évaluée la situation des réseaux de distribution d'eau potable au Québec et que soit instauré un programme d'aide aux municipalités afin de rénover leur réseau de distribution d'eau potable.

À la sortie de ces réseaux, il existe une autre problématique. Des équipements désuets utilisés encore aujourd'hui sont en effet responsables d'une partie des pertes d'eau potables. En fait, ces équipements utilisent plus d'eau que nécessaire pour effectuer une tâche précise. Par exemple, les installations sanitaires classiques utilisent un volume très important d'eau par rapport aux nouvelles technologies. Il serait important de remplacer graduellement ces installations par les équipements modernes qui utilisent moins d'eau. Ces technologies modernes devraient constituer la norme pour ce qui est de la construction des résidences et des systèmes qui utilisent l'eau potable. Ainsi :

R21 : SSL recommande que le gouvernement du Québec établisse des normes de construction et d'installations domestiques de façon à interdire la vente des installations sanitaires classiques d'ici 2003, et à obliger l'installation de nouveaux produits résultant des nouvelles technologies (ex : robinets minutés, installations sanitaires économes, systèmes de récupération et de recyclage de l'eau).

3.3.5 La navigation commerciale

Les comités ZIP sont très touchés par la problématique de la navigation commerciale puisque ses impacts sont parmi les plus remarquables de tous les usages du Saint-Laurent. Le Saint-Laurent est la porte d'entrée d'un continent, ce qui l'a mené à devenir l'une des plus importantes artères commerciales du pays : près du tiers de la masse totale flottée au Canada l'est dans le Saint-Laurent et les ports du Québec. Cette masse excède, en moyenne, 17 millions de tonnes par année depuis les 30 dernières années [9, 27, 30]. Étant donné l'importance économique de la navigation marchande au Québec, il est évident qu'elle doit être considérée comme un usage essentiel dans la

gestion intégrée du Saint-Laurent. Ses responsabilités face aux autres usagers doivent cependant être reconnues. Nous traiterons donc de deux problématiques plus précises qui furent très souvent soulevées par les communautés.

La navigation marchande est à l'origine de l'introduction récente de 2 espèces de poissons, 2 espèces de mollusques et 1 espèce de plante [33]. Ceci démontre que la riche biodiversité présentée en 3.2.2. peut être endommagée rapidement. Ces impacts s'ajoutent à ceux des 139 espèces d'organismes aquatiques (benthos, insectes, mollusques, crustacés, etc.) qui furent introduites depuis 1800. Ces introductions d'organismes vivants sont surtout liées à la navigation commerciale, surtout au « déballastage » des navires qui libère des larves, spores ou organismes matures dans le Saint-Laurent et les Grands Lacs [18]. Bien que légers comparés à ceux observés dans d'autres fleuves d'Amérique du Nord, les impacts de ces introductions peuvent complètement transformer le paysage génétique du fleuve [9]. La méthode pour éviter ces introductions est simple et déjà réglementée, il s'agit d'obliger le déballastage des navires en eau salée, hors des zones sensibles du Saint-Laurent [18]. Le problème se situe au niveau de l'application de cette règle. En conséquence :

R22 : SSL recommande au gouvernement du Québec de participer, dans le cadre de sa collaboration aux ententes fédérales-provinciales, au contrôle de la réglementation sur le déballastage des navires en injectant des fonds nécessaires pour assurer son application stricte.

Une autre problématique régulièrement soulevée concerne le batillage, soit l'érosion des berges par les vagues lors du passage à haute vitesse des navires [16]. Il n'existe toujours aucune corrélation scientifique précise entre l'érosion des berges et l'action respective des navires, du vent et des pluies, des glaces, etc. La présence d'un certain niveau d'impact est cependant indéniable. Le problème soulevé comprend le fait que la navigation et ses règles ne sont pas du ressort du gouvernement du Québec, mais que ces impacts agissent sur les berges qui elles, dans presque tous les cas, sont de juridiction provinciale. Ainsi :

R23 : SSL recommande au gouvernement du Québec de négocier avec les instances concernées (fédérales et privées) afin d'évaluer les impacts relatifs au batillage dans l'ensemble de la problématique de l'érosion des berges et d'appliquer les conclusions qui s'imposent sur les directives de la navigation.

R24 : SSL recommande l'application immédiate de limites de vitesses pour les navires commerciaux dans le lac Saint-Pierre et le chenal entre Sorel et Montréal.

3.3.6 Les activités récréotouristiques

Cette section aborde le sujet des activités récréatives et touristiques liées au Saint-Laurent. Il couvre en premier lieu la nécessité de redonner la propriété du fleuve aux communautés riveraines. Ensuite, seront abordées à un niveau plus spécifique, des problématiques prioritaires liées aux moteurs « deux temps » et à la vidange des eaux sanitaires par les embarcations de plaisance.

Redonner le fleuve aux communautés riveraines

Les communautés riveraines se considèrent avec raison comme les premiers propriétaires du Saint-Laurent. Elles doivent être les toutes premières à en jouir. Elles doivent pouvoir tirer profit de sa proximité et des usages récréatifs qu'il offre. Elles réclament aujourd'hui le droit de gestion et de décision pour ce qui concerne les attraits touristiques et récréatifs du Saint-Laurent et leurs retombées économiques. Conséquemment, elles ont très clairement indiqué, par le biais des PARE, leur intention de voir se développer un récréotourisme plus intense. Elles ont cependant souligné que ce développement doit s'effectuer dans un respect complet de l'environnement.

Cette volonté d'effectuer un retour harmonieux au fleuve est spécialement intense dans les milieux urbains. Ceux-ci ont en effet subi une artificialisation intense des rives avec comme conséquence que les citoyens sont coupés de leur accès au fleuve. SSL considère que le temps est venu de redonner aux citoyens des villes, comme à ceux des autres régions, l'accès légitime à leur fleuve. Considérant l'ensemble des éléments présentés précédemment :

R25 : SSL recommande que le gouvernement du Québec favorise concrètement le développement du récréotourisme, de l'écotourisme et des activités de contact reliées au Saint-Laurent par le biais de fonds et de programmes spécifiques favorisant :

- **La sensibilisation et la promotion pour un retour écologique vers le fleuve ;**
- **la mise en valeur des structures existantes ;**
- **l'acquisition de terrains ;**
- **l'installation de nouvelles structures respectueuses de l'environnement pour les communautés ;**
- **l'accès au fleuve dans les milieux urbains.**

Les moteurs « deux temps » des embarcations sportives

Selon les communautés, les embarcations sportives utilisant des moteurs de type « deux-temps » sont incompatibles avec la pleine jouissance des milieux aquatiques québécois, en raison de la très importante pollution qu'ils créent et leur nuisance par le bruit. Le rapport Boucher issu d'une vaste consultation menée l'année dernière a mis

en lumière cette problématique due à ce type de moteur, surtout depuis l'apparition des « moto-marines » [34]. En conséquence :

R26 : SSL recommande que le gouvernement du Québec développe dès maintenant la réglementation proposée par le rapport Boucher sur l'usage des moteurs de type « deux temps » dans les activités de navigation de plaisance et sportive et en interdise la vente sur tout le territoire québécois d'ici 2003.

La vidange des eaux usées sanitaires des embarcations de plaisance

Une autre problématique soulevée par les communautés riveraines en ce qui a trait à la navigation de plaisance est la vidange non contrôlée des eaux sanitaires par les embarcations [34]. Cette pratique est réglementée par le gouvernement fédéral et quelques autres provinces canadiennes qui appliquent une loi interdisant ce genre de pratique, prévoyant même d'imposer des sanctions aux contrevenants. Le développement adéquat de la navigation de plaisance au Québec devrait inclure ce type de règlement de façon à respecter la salubrité des eaux d'usage récréatif et les autres usagers. Ainsi :

R27 : SSL recommande au gouvernement du Québec d'obtenir rapidement une entente avec le fédéral en ce qui concerne la Loi sur les contraventions (LC1996) qui permet aux personnes responsables d'émettre des contraventions pour toute infraction dans le domaine de la navigation récréative.

Cependant, pour permettre l'application d'une telle loi, les installations de nautisme récréatif doivent offrir aux adeptes de la navigation de plaisance toutes les installations et commodités pour leur permettre de s'y conformer. Ainsi :

R28 : SSL recommande que le gouvernement du Québec ajoute à la Loi sur la qualité de l'environnement un règlement sur la prévention de la pollution par les eaux usées des embarcations de plaisance, afin :

- d'obliger les marinas à offrir à leurs usagers des stations d'épuisement pour la vidange des eaux usées et des équipements de réception des déchets solides;
- d'obliger les marinas à avoir des programmes de formation et de sensibilisation de leurs membres sur le civisme, la sécurité et le respect de l'environnement;
- d'obliger les propriétaires et utilisateurs d'embarcations de plaisance à disposer de leurs déchets solides et à vidanger leurs eaux usées dans les installations prévues à cette fin dans les marinas.

3.3.7 Les activités industrielles

Les impacts des activités industrielles sur Saint-Laurent ont déjà été très importants. Depuis le milieu des années 80, les efforts entrepris par les industries elles-mêmes, aidées par les gouvernements, ont permis une diminution significative des rejets toxiques liquides. Ces efforts doivent se poursuivre. Les membres de SSL tiennent tout de même à faire deux recommandations associées à des enjeux encore peu traités.

Les richesses naturelles décrites à la section 3.2. sont encore menacées par la pollution et les mauvais usages passés de l'eau et des divers habitats du bassin du Saint-Laurent [2, 8, 20, 21]. La problématique majeure est liée aux nombreuses industries qui ont, jusqu'à ces dernières années, provoqué volontairement ou non des déversements sauvages de produits toxiques persistants. La seule présence de ces substances dans les sédiments constitue une menace à la biodiversité et à la santé humaine puisqu'elles sont naturellement intégrées par les micro-organismes dans la chaîne trophique. Elles risquent également d'être remises en circulation de multiples façons (brassage par les mouvements d'hélice des navires, batillage, événements et cataclysmes extraordinaires comme les inondations au Saguenay, dragage d'entretien de la voie maritime et des infrastructures portuaires, etc.). Le traitement et l'élimination des sédiments contaminés ont fait l'objet de plusieurs discussions et travaux par le passé [8]. Cependant, peu d'actions furent entreprises suite à la diminution des fonds disponibles (toute provenance confondue) et de certaines réorientations des instances décisionnelles. Certains comités ZIP qui ont priorisé cette problématique ont développé des processus de concertation avec le milieu industriel et les gouvernements afin d'élaborer des plans d'action devant mener à la réhabilitation de sites ciblés, si jugé nécessaire. En conséquence :

R29 : SSL recommande que le gouvernement du Québec mette en place un processus de concertation national pour la réhabilitation des sites de sédiments contaminés reconnus pour avoir un impact potentiel sur la faune et la santé humaine.

Malgré la remarquable diminution des rejets liquides toxiques des plus importantes industries sur le Saint-Laurent, il subsiste un apport de toxiques persistants non négligeable qui aura tôt fait de recréer de nouveaux sites contaminés. Ainsi :

R30 : SSL recommande que le Québec se dissocie du Canada dans sa décision de se désister de ses engagements en matière de réduction des substances toxiques persistantes et établisse sa propre liste de ces substances et se fixe de nouveaux objectifs d'élimination.

4 La gestion du Saint-Laurent

Comme nous venons de le démontrer dans le chapitre précédent et comme le démontre l'ensemble de la littérature québécoise, le Saint-Laurent recèle une formidable diversité de ressources et d'usages dont la ressource mère est l'eau. L'écoulement de cette eau, autant en surface que souterraine, draine environ le tiers du territoire québécois [29]. Il représente donc une réalité omniprésente et unique aux yeux des Québécois et dans le monde, exigeant une gestion correspondante à son importance.

Ces deux caractéristiques fondamentales du Saint-Laurent justifient toute l'approche de gestion étudiée dans ce chapitre et sa place prépondérante dans le développement d'une politique de gestion de l'eau au Québec. Nous étudierons d'abord deux principes généraux de gestion. Nous verrons ensuite comment ces principes ont été appliqués graduellement dans le système de gestion en place (SLV2000) et quels en sont les principaux acquis à consolider. Une recommandation générale qui vise le perfectionnement de ce plan de mesures correctrices pour le transformer en réelle gestion intégrée et durable sera ensuite émise.

4.1 Une approche intégrée et durable

Pour développer une gestion efficace du Saint-Laurent, l'approche d'intégration des ressources sur une base de durabilité est nécessaire. Le Saint-Laurent représente fondamentalement des ressources et des activités humaines en interdépendance qu'il faut considérer comme un tout sans en ignorer aucune. Cette gestion doit être non sectorielle et non totalement régionalisée, c'est à dire qu'elle doit permettre de mettre en relation usages et ressources sans cloisonner aucun enjeu ni isoler aucune région.

Ce principe d'intégration implique aussi qu'il est nécessaire de se préoccuper de la pérennité des ressources d'où l'introduction de la notion temporelle.

« ...Le mode de gestion proposé doit viser à garantir la pérennité des ressources. Il s'agit ici d'un objectif de conservation où l'eau est reconnue comme un patrimoine naturel, ce qui permet d'introduire la notion que le mode de gestion proposé ne doit pas consister seulement à organiser la satisfaction de l'ensemble des usagers actuels, mais reposer également sur le maintien des processus écologiques essentiels, la préservation de la diversité des espèces et l'utilisation durable des écosystèmes...et que soient considérés les différents usages de l'eau aussi bien que les utilisations du territoire ayant un impact sur l'eau, autant à court qu'à moyen ou long terme... »

Cet extrait du document : « Pour une gestion durable du patrimoine hydrique du Québec » réalisé par le Conseil de la conservation et de l'environnement et déposé en octobre 1993 [14], résume très bien l'opinion de Stratégies Saint-Laurent sur ce principe. Il est d'ailleurs inclus dans notre recommandation générale **R35**.

Dans cette optique, l'approche par bassin versant est incontournable. Plusieurs des recommandations de la Commission Nicolet [13] ont été précisément formulées en ce sens pour la prochaine politique de gestion de l'eau au Québec.

4.2 L'eau, un bien collectif et l'implication des communautés riveraines dans sa gestion

Stratégies Saint-Laurent considère l'eau et l'ensemble des ressources du Saint-Laurent comme un bien collectif et un patrimoine québécois. L'utilisation des ressources du Saint-Laurent par ses collectivités riveraines doit être replacée en avant plan dans sa gestion. La loi constitutionnelle de 1867 établit que le Saint-Laurent appartient au domaine public.

Les différents paliers de gouvernement ont développé depuis un éventail de lois qui régissent diverses utilisations des ressources. Certaines sont dédoublées et d'autres ont été mal conçues, ce qui les rend difficilement applicables. Peu importe le domaine d'application ou le champ de juridiction d'une loi, d'une convention ou d'une entente gouvernementale concernant le Saint-Laurent, il est indispensable de prévoir l'implication des communautés riveraines par le biais d'une formule appropriée (programme, audiences publiques, consultations, etc.) pour leur gestion et leur application.

Aussi, trop souvent, les communautés et les intervenants qui sont touchés par les impacts de projets de développement sont ignorés dans leur planification. Leur consultation est pourtant indissociable de la véritable réussite de ces projets car il en va de leur viabilité sociale, environnementale et économique. SSL a d'ailleurs vécu une situation qui illustre très bien cette réalité dans le dossier du projet du Port de Montréal de dragage sélectif des hauts-fonds de la voie navigable entre Montréal et Cap à la Roche. Malgré l'existence d'un article de la Loi canadienne sur les évaluations environnementales (LCEE) qui confère au Ministère de l'Environnement du Canada le pouvoir d'exiger du promoteur des audiences publiques suivant la démonstration suffisante d'un tel besoin par les communautés; malgré des demandes répétées de plusieurs organismes environnementaux, de municipalités, d'autres organismes socio-économiques et de SSL de tenir de telles audiences, le permis de procéder aux travaux de dragage fut octroyé. La recommandation **R35.6** s'adresse en particulier à cet important enjeu.

La première phase du Plan d'action Saint-Laurent ne prévoyait pas l'implication des communautés. Les efforts déployés par des représentants souvent dépourvus d'outils et de moyens pour faire simplement valoir l'importance d'impliquer les communautés ont nécessité une énergie et une détermination trop précieuses. Cet engouement aurait dû, dès le départ, pouvoir être canalisé vers une recherche et le développement conjoint et harmonieux d'un programme encore mieux structuré que celui que nous avons mis en place en « négociant ».

« ... l'approche de gestion proposée doit favoriser l'engagement des milieux concernés, l'un des aspects du développement durable étant de voir à donner aux communautés les moyens de gérer leur propre

environnement et de valoriser les modèles reflétant les réalités sociales...

...se traduit par le transfert vers des autorités locales de certaines responsabilités détenues par les autorités centrales... » (idem)

Malgré une certaine amélioration des relations entre les communautés et les gouvernements, dans la prise en charge, il subsiste encore une résistance et certains blocages profonds. À titre d'exemple, les politiques gouvernementales restreignent l'utilisation du terme « partenaire » dans une entente telle SLV2000 phase III aux entités qui investissent financièrement à la programmation. SSL n'est donc considérée que comme un collaborateur alors que, seulement en terme de bénévolat, nous représentons pour ce plan fédéral-provincial un investissement durable et significatif puisque la responsabilisation et la conscientisation face à l'avenir du fleuve sont dorénavant des acquis incontournables pour les Québécois.

R31 : SSL recommande au gouvernement du Québec de prévoir et d'exiger un mécanisme permettant la participation complète (de la connaissance à l'action) des communautés du Québec dans tout programme d'intervention exclusif ou multipartite associé au domaine hydrique au Québec.

4.3 La consolidation des acquis de SLV2000 et la transition vers un nouveau système de gestion

Malgré l'importante omission de ne pas impliquer les communautés dans le Plan d'action Saint-Laurent, aujourd'hui SLV2000, il demeure que les deux paliers de gouvernements (fédéral et provincial) ont développé une entente d'harmonisation qui a favorisé l'arrimage de différents ministères fédéraux et provinciaux en vue d'atteindre certains objectifs communs. Cette initiative a été très bénéfique pour l'environnement du Saint-Laurent [36] et a permis d'ouvrir la porte à de nouvelles opportunités de gestion.

Parallèlement, le programme Stratégies Saint-Laurent a été mis en œuvre bénévolement par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) en collaboration avec les principaux organismes¹ à préoccupation environnementale du Québec. L'appui de fonds privés a permis la mise en place des premiers comités ZIP le long du Saint-Laurent. Pour faire suite à un avis du Vérificateur général du Canada, Environnement Canada reconnaissait finalement, le 2 avril 1993, la participation du public comme un élément majeur dans le processus de dépollution du Saint-Laurent.

La phase II du PASL, SLV2000 (1993-98) prévoyait un financement minimum et un volet voué à l'implication communautaire. Malgré le manque flagrant de moyens pour la

¹ Association québécoise des techniques de l'eau, Conseil régional de l'environnement du Saguenay/Lac Saint-Jean, Conseil régional de l'environnement de l'Est du Québec, Corporation de protection de l'environnement de Sept-Iles, Corporation pour la mise en valeur du Lac Saint-Pierre (COLASP), Fondation des Grands Lacs (dissoute en 1993), Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), Société linnéenne du Québec, STOP, Société pour vaincre la pollution (SVP)

coordination des comités ZIP et de SSL, en cinq années de développement, ceux-ci ont atteint des objectifs impressionnants.

L'exploit réalisé par les comités ZIP consiste d'abord à avoir formé des organismes de concertation régionaux, multisectoriels et représentatifs du milieu. Un très grand travail fut nécessaire pour amener à cette table de concertation les rivaux d'hier pour en faire des partenaires d'aujourd'hui. Il en résulte que l'ensemble des décisions prises à la table d'un comité ZIP proviennent du plus large consensus possible, ce qui assure une viabilité à long terme [26]. Le Plan d'action et de réhabilitation écologique PARE ainsi accepté par l'ensemble des intervenants d'une région donnée est ancré dans la dynamique sociale et devient partie intégrante de la culture régionale.

Parallèlement à cette action de chacun des comités ZIP dans sa région, SSL a développé la sienne au plan de l'ensemble du Québec. Ainsi, Stratégies Saint-Laurent :

- Appuie la création de nouveaux comités ZIP et coordonne le programme ZIP pour l'ensemble des comités ZIP en assurant une harmonisation à l'échelle du Saint-Laurent ;
- assure en continu la concertation et les échanges entre les comités ZIP et les autres membres de l'organisation ;
- développe des relations, des partenariats et des protocoles d'entente avec plusieurs organisations régionales et nationales afin d'harmoniser les activités et d'éviter les dédoublements sur l'échiquier environnemental québécois ou d'échanger les expériences de réussite : le RNCREQ, le Réseau d'OR, la SODES, l'ABQ, la CSN, l'ARQ, l'Union Saint-Laurent Grands Lacs et la Commission mixte internationale ;
- stimule la participation des communautés dans les activités, les enjeux et les dossiers majeurs associés au Saint-Laurent.

Comme autres retombées et résultats marquants de cette première expérience, citons à titre d'exemples :

- Le nombre de 70 000 heures de bénévolat données par les membres des comités ZIP ;
- des retombées normalisées de 2,85\$ investis par le milieu pour chaque dollar investi par le fédéral dans les projets du programme ZIP [4] ;
- des coûts évités de plus d'un million de dollars pour les travaux réalisés par les communautés comparativement à ce qu'auraient normalement exigés ces activités si elles avaient été directement sous la gestion gouvernementale [4] ;
- le travail combiné de SSL et des comités ZIP a permis à lui seul les plus grandes retombées en terme de promotion de SLV2000 [20] ;
- plus de 130 projets de mise en valeur de sites ou d'usages, de sensibilisation, d'éducation ou de ressources affectées dont les gains environnementaux sont : plusieurs centaines de kilomètres de berges nettoyées ayant permis la récupération de 1 957 tonnes métriques de déchets générant \$ 136 990 de revenus de recyclage; la réhabilitation de frayères ; la stabilisation de 3 kilomètres

de rives ; la protection et la réhabilitation de 10 ha d'habitats sensibles et la plantation de 115 780 plants sur des rives fragiles [26].

Ces chiffres ne sont cependant pas à la hauteur pour illustrer l'impact social important que ce programme permet de créer. Le travail accompli, la sérieuse implication et la réussite ont non seulement un effet bénéfique pour l'environnement, mais aussi sur la durabilité des résultats observés. En effet, les acteurs du terrain développent un grand sentiment d'appartenance face au Saint-Laurent et une confiance accrue envers leurs actions qui améliorent sa condition.

Ce premier succès dans l'implication des communautés est attribuable à une collaboration étendue à l'ensemble des intervenants (gouvernements fédéral et provincial, SSL, Comités ZIP (citoyens, groupes environnementaux, organismes sociaux, industries, municipalités, milieu scolaire, etc.)) où les expertises et l'apport de chacun sont utilisés de façon optimale dans un programme bien structuré, le programme ZIP (voir annexe 4).

Les résultats probants ont mené à la reconduction d'une entente entre SLV2000 et SSL dans une phase III avec un meilleur financement et une reconnaissance accrue. Cette nouvelle entente d'harmonisation entre les gouvernements fédéral et provincial (1998-2003) met en place un partenariat élargi avec l'adjonction de nouveaux ministères fédéraux. Par contre, SSL considère que le gouvernement du Québec est encore trop absent et qu'il doit s'impliquer davantage afin de permettre le développement d'une gestion intégrant mieux les décisions et les actions notamment en regard de la réglementation et des enjeux environnementaux, sociaux, culturels et économiques reliés au du Saint-Laurent.

R32 : SSL recommande au gouvernement du Québec d'assurer l'implication des ministères des Ressources Naturelles, de la Culture et des Communications, des Transports, de l'Industrie et Commerce, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, des Affaires Municipales, de l'Éducation et Faune et Parcs Québec (FAPAQ) dès maintenant dans le programme SLV2000 phase III.

Parmi les trois grands objectifs de cette phase III, nous retrouvons l'implication des communautés riveraines du Saint-Laurent. SSL est responsable de la coordination des comités ZIP et des fonds ont été prévus pour la création de quatre nouveaux comités ZIP. SSL a actuellement reconnu trois nouveaux comités ZIP et un quatrième est déjà identifié. Pourtant, deux autres demandes formelles de démarrage de comités ZIP ont été présentées à SSL dont une dans la région de Charlevoix fait déjà preuve d'une intéressante mobilisation. Il est déterminant pour l'avenir du Saint-Laurent d'offrir l'opportunité à toutes les communautés de s'impliquer dans sa gestion avant 2003.

R33 : SSL recommande au gouvernement du Québec de favoriser par une injection de fonds, la couverture complète du Saint-Laurent par des comités ZIP d'ici janvier 2002.

La majorité des comités ZIP en place (dix sur treize) ont leur PARE en main. L'ensemble des PARE proposent plus de 150 projets concrets qui permettront encore plus de retombées concrètes pour le Saint-Laurent et la population québécoise que durant la phase II. Cependant, les comités ZIP font actuellement face à une problématique très lourde. La planification de projets concrets par les communautés requiert un travail de bénévolat important et des implications d'ordre financier ou en ressources de toutes sortes des intervenants régionaux (aide technique, équipement, ressources humaines, matériel, etc.). Lorsque les projets sont présentés aux programmes de financement, ils font trop souvent l'objet de refus pour cause de manque de fonds dans les programmes. La perte nette d'efforts et d'engagement par les communautés est non seulement difficile à récupérer mais elle peut aussi contribuer à une démobilisation à court terme.

R34 : SSL recommande au gouvernement du Québec de financer davantage les programmes permettant la réalisation d'actions concrètes par les communautés riveraines du Saint-Laurent et des tributaires, dont notamment le programme Interactions communautaires et le programme Action Environnement-Faune.

Plus de 500 millions de dollars ont été investis à même le programme SLV2000 et plus de 7 milliards ont été investis dans les programmes d'assainissement des eaux usées. Toutes les activités réalisées jusqu'à aujourd'hui ont permis une amélioration tangible de la qualité de l'eau et de toutes les composantes de l'écosystème du Saint-Laurent. Nous considérons qu'il est nécessaire de consolider dès maintenant les acquis de tous les efforts déjà investis. Depuis 1988, nous assistons à une évolution prometteuse d'un plan d'action fédéral-provincial visant principalement la mise en œuvre de mesures et d'actions correctrices de la condition environnementale du Saint-Laurent faisant appel à une gestion intégrée et durable.

D'abord, comme nous venons de le voir, le programme ZIP et la prise en charge des PARE évolutifs [25] par les comités ZIP (sur tout le Saint-Laurent) est une avenue très prometteuse de gestion intégrée et durable au niveau régional.

Voici d'autres éléments qui démontrent cette évolution vers une gestion intégrée à l'échelle nationale :

- Nous assistons à une certaine forme de déssectorialisation par la réunion de décideurs au sein des comités de concertation de chacun des volets de SLV2000;
- l'ouverture de ces volets à une représentation de gestionnaires autres que gouvernementaux ouvre la voie à une gestion plus étendue ;
- le nouveau Comité navigation [5] permet de développer des solutions pour cet important enjeu ;
- le rôle du Comité consultatif [5] représente un développement positif vers une gestion transparente et imputable envers les communautés ;
- la présence de l'implication communautaire confère à SLV2000 une forte emprise dans la réalité québécoise ;

SSL est d'avis qu'il faut dès maintenant assurer la transition de ce plan d'action de mesures correctrices vers une réelle gestion intégrée et durable du Saint-Laurent pour en arriver à vraiment gérer convenablement sa ressource mère, l'eau, et l'ensemble de son écosystème.

R35 : SSL recommande que le gouvernement du Québec forme un groupe de travail multisectoriel regroupant les représentants des communautés, les milieux scientifique, économique, juridique, industriel, les ministères fédéraux et provinciaux concernés. Ce groupe de travail développera un modèle de gestion intégrée de la ressource « eau » au Québec surtout en tenant compte des acquis des 15 années d'activité du plan d'action Saint-Laurent et de SLV2000, des recommandations encore applicables de la Commission Dagenais (1989), du rapport sur les états généraux du paysage québécois (1995), du rapport Boucher, du rapport COBARIC et des autres expériences concluantes de gestion par bassin versant, des conclusions du Conseil de la Conservation de l'environnement (1993), de la Commission Nicolet (1997), des conclusions de la présente enquête ainsi que des autres acquis pertinents. Les travaux réalisés par ce groupe comprendront :

35.1 Développer un modèle de gestion intégrée du Saint-Laurent ;

- Développer une solution nationale pour assurer une gestion intégrée du Saint-Laurent.
- Consolider le programme ZIP pour le transformer en un réel processus de gestion intégrée à l'échelle régionale harmonisée avec la prise en charge nationale.

**35.2 Développer un modèle de gestion intégrée et une stratégie d'application pour les rivières du Québec à partir des éléments précités et en s'assurant de la participation des organisations communautaires existantes dont le Réseau des Organismes de Rivières du Québec (Réseau d'OR) ;
(voir discussion dans 4.4.2)**

Ces modèles devront prévoir l'allégement des structures et des mécanismes administratifs principalement pour faciliter leur accès aux communautés ;

35.3 Proposer les modalités d'application dans les sphères d'activités pertinentes des concepts d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur afin d'assurer le financement nécessaire au maintien des structures et à leurs activités de gestion ;

35.4 Les stratégies préconisées devront inclure l'élaboration de plans de communications et de promotion afin d'informer d'abord toute la population québécoise ensuite l'Amérique du Nord et le reste du monde des acquis et des résultats

dans l'amélioration et la prise en charge de notre Saint-Laurent et de son réseau hydrographique ;

35.5 Faire des recommandations d'actions et de mesures correctrices pour SLV2000 ;

35.6 Recommander aux Gouvernements, à partir de toutes les lois qui régissent de façon directe ou indirecte la ressource « eau », de réaliser des modifications permettant :

- **D'inscrire clairement dans chacune de ces lois un article établissant que la ressource « eau » appartient à la collectivité québécoise avant tout ;**
- **d'éliminer les dédoublements et les chevauchements ;**
- **d'harmoniser les juridictions en fonction des modèles proposés ;**
- **d'inclure dans chacune des lois un processus de consultation adéquat et incontournable des communautés pour toute forme de développement ayant un enjeu environnemental et/ou social, et ce en début de projet.**

35.7 Le gouvernement du Québec devra libérer les fonds pour mettre en œuvre les recommandations de ce groupe de travail.

4.4 *Le Saint-Laurent et son bassin hydrographique*

Le succès de la gestion intégrée d'un grand fleuve dépend du degré d'harmonisation des efforts investis dans la prise en charge des enjeux qui s'étendent à l'ensemble de son bassin hydrographique. Ce chapitre traitera plus particulièrement de l'interdépendance entre les composantes de tout le bassin Saint-Laurent - Grands Lacs et de l'importance d'établir un mode de gestion harmonieux des principaux éléments d'impact que nous avons identifiés à cette échelle.

4.4.1 Le Saint-Laurent et les Grands-Lacs

La quantité et la qualité de l'eau du Saint-Laurent sont fortement liées à la condition de l'eau des Grands Lacs. À titre d'exemple, à Montréal, 80 p. cent des apports en eau proviennent des Grands Lacs. La contribution moyenne des Grands Lacs au Saint-Laurent, pour l'ensemble des substances organiques, est d'environ 40 p. cent, valeur qui se rapproche de celle rapportée pour les métaux-traces [8].

Les gouvernements du Canada et des États-Unis créaient en 1909 la Commission mixte internationale (CMI) parallèlement à la signature du Traité des eaux limitrophes internationales afin d'établir les principes de base régissant leurs relations concernant les eaux limitrophes. Un accord relatif à la qualité des eaux des Grands Lacs (1972-1978) fut modifié par un Protocole signé en 1987 où les deux gouvernements

s'engageaient à restaurer et à améliorer la qualité de l'eau dans le bassin des Grands-Lacs et à protéger l'écosystème. SSL, de même que plusieurs spécialistes québécois, considèrent comme une lacune fondamentale le fait que le Québec soit absent de cette structure déterminante pour la qualité et la quantité de l'eau dans le Saint-Laurent.

R36 : SSL recommande que le Québec s'assure qu'à court terme il soit reconnu comme autorité au même titre que l'Ontario et les états impliqués dans la gestion de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.

En 1989, les gouvernements Canadien et Ontarien mettaient sur pied le Plan d'action des Grands-Lacs. Ce plan visait sensiblement les mêmes objectifs que le Plan d'action Saint-Laurent pour les Grands Lacs et avait prévu au départ travailler sur la base de zones critiques prises en charge par des équipes de spécialistes gouvernementaux (RAP teams) afin d'élaborer des plans de mesures correctives pour chacune d'elle. Au départ les communautés riveraines furent intégrées sous forme de comités multisectoriels (Public advisory committees (PAC)) mais leurs pouvoirs et leur financement étaient minimaux. Avec le resserrement important des crédits budgétaires des gouvernements dans le domaine de l'environnement, le financement des PAC fut abandonné. L'expérience de SSL et la démonstration de l'efficacité du programme ZIP justifient grandement la recommandation suivante :

R37 : SSL recommande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement ontarien afin de rétablir un programme efficace d'implication des communautés riveraines des Grands Lacs dans le Plan d'action des Grands-Lacs.

Les résultats des travaux relatifs au Plan d'action des Grands Lacs sont mitigés et peu connus des Québécois malgré leur incidence directe sur la qualité de l'eau du Saint-Laurent. Il est important que les gestionnaires des deux provinces développent une plus grande collaboration afin d'harmoniser les objectifs et leurs actions.

R38 : SSL recommande que le groupe de travail décrit en R35 doive aussi, à partir d'une évaluation minutieuse des résultats et objectifs du Plan d'action des Grands Lacs, faire des recommandations aux gestionnaires de ce plan afin qu'ils apportent les correctifs nécessaires pour maximiser l'atteinte de leurs objectifs et de ceux de SLV2000. Le groupe de travail devra proposer un mode d'arrimage facilitant les échanges d'informations en continu entre les gestionnaires du Plan d'action des Grands Lacs et ceux de SLV2000. Des recommandations devront aussi être faites pour assurer la diffusion de ces informations aux populations des deux provinces de l'Ontario et du Québec.

La quantité d'eau en provenance des Grands Lacs est assujettie à un plan de gestion déterminé par le Conseil international de contrôle du niveau des eaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les critères qui régissent ce contrôle sont essentiellement liés aux intérêts des riverains (alimentation en eau, protection face aux inondations, etc.), à ceux de la navigation commerciale et aux besoins de l'hydroélectricité. Or, le débit à la sortie du lac Ontario est déterminant pour le soutien des habitats humides du segment ouest du Saint-Laurent. La gestion du niveau des eaux a donc, surtout en période printanière, des impacts significatifs sur les cycles biologiques et sur l'intégrité des marais et des plaines inondables autour des lacs Saint-François et Saint-Louis, dans la région immédiate de Montréal et en aval jusqu'à Trois-Rivières incluant le fragile écosystème du lac Saint-Pierre. Respectant sa mission de valoriser et de protéger le travail des comités ZIP et de centaines de bénévoles, SSL se doit ici de faire la recommandation essentielle suivante :

R39 : SSL recommande que le gouvernement du Québec, lors du prochain exercice de révision des critères de régulation des niveaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent :

- **S'assure que le processus de révision des critères permettra d'incorporer les nouvelles réalités dues aux changements climatiques et à leurs impacts sur le régime des eaux principalement celui du Saint-Laurent.**
- **Intervienne auprès du Conseil international de contrôle du niveau des eaux des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour y avoir plus d'un représentant et pour qu'il établisse des critères de régulation du niveau des eaux qui soient directement liés à la protection et à la conservation de l'environnement fluvial.**
- **Assure lors de cet exercice une consultation accrue des communautés riveraines.**

4.4.2 Les tributaires du Saint-Laurent

Le succès de la gestion intégrée du Saint-Laurent dépend aussi de la qualité et de la quantité de l'eau apportée par ses tributaires. De manière générale, SSL souhaite voir se développer une gestion par bassin versant pour tous les tributaires du Saint-Laurent. Le concept même de gestion par bassin sous-entend qu'il n'y aura une véritable gestion intégrée du Saint-Laurent que lorsque cet objectif sera atteint. Il s'agit par contre d'un lourd et complexe défi à surmonter à moyen et long terme. Nous avons choisi de recommander qu'un groupe de travail multipartite effectue une réflexion approfondie sur cette question (voir **R35.2**) suggère un modèle de gestion par bassin versant et une stratégie d'application pour les rivières du Québec.

Plusieurs initiatives de gestion par bassin versant sont en développement sur différentes rivières. Le gouvernement du Québec a donné le mandat au Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) de développer un modèle qu'il pourrait appliquer pour d'autres bassins versants. En parallèle, des initiatives communautaires

qui sont nées à partir de financement privé ou d'autres sources, sont aussi en évolution et plusieurs sont très prometteuses. Notre recommandation générale (**R35**) vise aussi l'intégration de toutes ces expériences initiées par une grande diversité de promoteurs dans le but d'élargir la réflexion et de respecter les besoins et les spécificités de chaque région du Québec.

4.4.3 Les enjeux de l'hydroélectricité

Le régime de l'eau du Saint-Laurent est fortement influencé par la régularisation des ouvrages d'hydroélectricité sur son cours ou celui de ses tributaires [8]. SSL considère que l'avenir de l'hydroélectricité au Québec est incertain et trop monopolisé par les grands promoteurs (Hydro-Québec et la grande industrie, papetières, alumineries, etc.). Le harnachement du fleuve et des rivières du Québec, au même titre que l'eau elle-même est d'ordre collectif et son développement doit être décidé par l'ensemble de la population québécoise. Nous considérons qu'il est temps d'évaluer le potentiel du Québec dans ce domaine afin de développer une stratégie globale qui ne pourra, comme c'est le cas dans une approche de développement par projet spécifique, mettre en danger la ressource eau du Québec.

R40 : SSL recommande que le comité multipartite proposé en R35 retravaille le projet de classification des rivières du Québec en profondeur de façon à y inclure le Saint-Laurent, à favoriser avant tout la pérennité des ressources en classifiant l'écosystème, sa capacité de support et son intérêt de conservation plutôt que de considérer le potentiel de développement hydroélectrique comme premier critère.

R41 : SSL recommande que le gouvernement du Québec entame une démarche de débat public afin de créer un plan directeur panquébécois pour le développement de l'hydroélectricité.

5 Les enjeux à l'échelle internationale et mondiale

Nous verrons dans ce chapitre les recommandations de SSL concernant les principaux enjeux internationaux en rapport à la protection de la ressource eau du Québec autant au niveau de sa quantité que de sa qualité.

5.1 *L'exportation de notre eau*

Le Canada, et particulièrement le système hydrographique Saint-Laurent / Grands Lacs qui draine plus de 25 p. cent de la réserve d'eau douce mondiale [8], représente une source de convoitise, principalement pour son voisin immédiat, mais aussi à l'échelle mondiale. La rareté naturellement grandissante de l'eau douce couplée à la croissance de la pression humaine, crée envers les jeunes nations ou celles dont la démographie permet encore de conserver une certaine qualité de son eau douce, une attirance certaine. De plus, nous venons de le voir dans les chapitres précédents, cette impression illusoire de disponibilité de l'eau douce au Québec représente un danger réel de mettre en péril l'équilibre entre les systèmes écologiques, sociaux et économiques fragiles que cette eau soutient déjà péniblement.

Nous reprendrons donc ici les trois principes directeurs énoncés dans le mémoire que nous avons déposé à la Commission mixte internationale (annexe 5) qui s'appliquent aussi bien à l'échelle du Québec :

1^{er} principe : La conservation. L'eau est une ressource collective indispensable pour les Québécois. Les responsables de sa gestion doivent donc mettre en œuvre des règles qui assureront la population du Québec qu'avant de mettre sur pied quelque projet d'exploitation que ce soit, sa conservation sera mise en priorité. Ce principe s'applique aussi dans tous les projets impliquant des partenariats avec d'autres pays. En d'autres termes, dans tout partenariat actuel ou à venir, il est essentiel que les états participants fassent preuve du respect et de l'application de ce principe avant d'avoir accès à l'eau québécoise.

2^{ème} principe : Le maintien de la biodiversité. Toute activité liée à l'eau douce québécoise doit être effectuée de façon à garantir l'intégrité de ses composantes biologiques, physico-chimiques et physiques. Ainsi, les interventions actuelles et futures ne doivent en aucun cas mettre en péril les autres ressources naturelles des québécois qui sont associées à la qualité de l'eau.

3^{ème} principe : La nature de l'utilisation de l'eau québécoise. Une fois les principes de conservation de la ressource et du maintien de l'intégrité de l'environnement appliqués et respectés, la société québécoise doit favoriser l'utilisation de son eau à des fins non - commerciales.

SSL considère que l'exportation, la déviation ou toute forme d'exploitation de l'eau douce du Québec, limitrophe ou non, ne peut être envisagée que si ces trois principes sont d'abord respectés.

SSL demande au gouvernement du Québec de voir à la réalisation des deux recommandations essentielles suivantes :

R42 : SSL recommande au gouvernement du Québec de maintenir un moratoire complet sur toute forme d'exportation, de déviation ou d'extraction de l'eau douce québécoise jusqu'à ce que les systèmes légaux et de contrôle soient en place.

R43 : SSL recommande qu'à partir du comité multipartite cité en R35, un groupe de travail spécialisé formé de professionnels (universités du Québec, spécialistes en hydrologie, biologistes, économistes, avocats, etc.) soit chargé d'étudier les implications d'une éventuelle gestion « commerciale » de la ressource « eau » du Québec :

- Développer un modèle et assurer une connaissance d'ensemble plus exhaustive du régime hydrique québécois (eau de surface, eau souterraine et leurs interrelations), en termes de qualité et quantité, en intégrant les impacts actuels et futurs des changements climatiques, les considérations sur les projections d'accroissement démographique et sur les problématiques environnementales. Ce modèle devra aussi tenir compte des effets cumulatifs de ces éléments et des impacts associés aux activités humaines.
- Proposer, à partir des principes énoncés plus haut et du modèle établi, un schéma directeur respectant le réel potentiel de prélèvement d'eau douce (importance, localisation, compatibilité avec les usages actuels).
- Analyser et identifier des modalités d'exploitation de l'eau basées sur le principe d'utilisateur-payeur. Une partie des revenus sera utilisée pour la conservation et la protection de l'eau du Québec.
- Développer, à partir du concept de propriété collective de l'eau, des modèles de cadre légal pouvant encadrer les modalités d'exploitation citées précédemment. Ce cadre légal devra intégrer l'obligation pour tout promoteur de projet, de présenter celui-ci à la population concernée avant son développement.

- Soumettre les résultats des quatre sous paragraphes précédents à un débat public transparent afin de développer une solution finale.

5.2 *La pollution atmosphérique et le transport transfrontalier de polluants*

Peu d'études démontrent clairement l'importance et encore moins la provenance des apports de toxiques dans les eaux douces québécoises par l'atmosphère. Il est par contre démontré par plusieurs études scientifiques que les substances toxiques rejetées dans l'atmosphère peuvent voyager sur de très grandes distances [8]. Par exemple, selon une étude visant à évaluer les contributions relatives des sources de HAP à la pollution Saint-Laurent, il a été estimé qu'en octobre 1990, les apports atmosphériques directs représentaient 52 p. 100 des sources [8]. Devant cette menace de contamination de la ressource eau du Québec par ce type de transport des toxiques, SSL fait la recommandation suivante.

R44 : SSL recommande que le Québec se dote d'un réseau d'échantillonnage complet de la pollution atmosphérique sur son territoire, voit à la création d'une réglementation adéquate pour les réductions qui s'imposent pour la part de cette pollution qui origine de son territoire et s'assure d'une plus grande présence dans ce domaine sur la scène internationale.

5.3 *Les changements climatiques*

Les changements climatiques dus au réchauffement planétaire ne sont plus une hypothèse. Déjà, les études d'Environnement Canada démontrent que l'été qui vient de se terminer a vu une baisse substantielle du niveau du Saint-Laurent, phénomène encore à ses débuts mais qui selon toute vraisemblance deviendra de plus en plus remarquable avec les années [19]. Toutes les données pointent du doigt le réchauffement planétaire comme cause de ce phénomène. En effet, les études d'Environnement Canada sur le réchauffement climatique prévoient que d'ici 50 ans, le niveau du Saint-Laurent, tout comme celui des Grands Lacs, pourrait s'abaisser d'environ un mètre. Les impacts de ce changement de dynamique d'écoulement apporteront vraisemblablement la disparition d'une partie importante des zones humides, des marais, et même des zones peu profondes [19], l'extension des zones d'eau salée et l'apparition de nouvelles zones terrestres. Ce dernier impact aura pour effet de reculer la ligne des hautes eaux. Selon la loi, cette ligne délimite les propriétés riveraines du Saint-Laurent. Nous considérons qu'il est dès maintenant important d'entreprendre une réflexion sur cette éventuelle problématique.

R45 : SSL recommande au gouvernement du Québec d'entreprendre dès aujourd'hui une réflexion pour que les zones découvertes en permanence par un éventuel recul de la ligne des hautes eaux soient gérées dans le respect des ressources et des besoins des communautés riveraines du Saint-Laurent.

Comme il fut largement cité dans les chapitres précédents, l'eau du Québec, donc l'eau du Saint-Laurent en grande partie, sera ouvertement convoitée par l'étranger alors même que nos besoins domestiques augmentent. Si le plan de gestion de l'eau qui sera adopté par le Gouvernement et les communautés du Québec ne tient pas compte de ces changements dans la dynamique de l'eau sur notre territoire, le résultat escompté (le maintien de notre ressource pour les générations à venir) ne sera plus assuré. En conséquence :

R46 : SSL recommande au gouvernement du Québec de s'engager à augmenter les objectifs annoncés et à les atteindre en ce qui a trait à la diminution d'émission de gaz à effet de serre et à mettre de la pression sur les autres provinces canadiennes et tous ses autres partenaires et responsables mondiaux pour qu'ils fassent de même.

R47 : SSL recommande que le gouvernement du Québec prenne les mesures nécessaires afin d'intégrer dès maintenant les conclusions et prédictions incontournables, émanant du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans toutes les applications de gestion pertinentes qui sont de sa juridiction. Le gouvernement devra sensibiliser la population québécoise à cette problématique et en faire la promotion auprès de ses partenaires et des organismes publics associés.

6 Conclusion

Stratégies Saint-Laurent a présenté, dans ce mémoire, sa position sur la gestion de l'eau au Québec sous forme de 47 recommandations intégrant sa principale mission : l'implication des communautés et le respect de leur volonté. Le caractère collectif des ressources naturelles, à commencer par l'eau douce du Québec et la place que l'on doit réserver à cette collectivité dans la gestion des usages qu'on en fait demeure le message directeur que nous désirons transmettre au gouvernement du Québec.

La protection des résultats générés par l'implication bénévole de ces communautés au sein des comités ZIP et du programme ZIP représentent un enjeu très important pour notre organisation et pour la crédibilité d'une démarche de gestion de l'eau au Québec. Plusieurs de nos recommandations visent à consolider la participation des communautés riveraines dans un plan de gestion intégré du Saint-Laurent et à en augmenter la reconnaissance. Il est primordial que le gouvernement du Québec saisisse l'opportunité qui se présente de démontrer concrètement à la population du Québec qu'elle a une place grandissante dans la gestion de ses ressources en valorisant les initiatives existantes et en l'impliquant davantage. Sans cette preuve de gestion responsable, les Québécois directement impliqués ou non n'accorderont aucune confiance au gouvernement dans la mise sur pied d'une politique de gestion de l'eau.

Outre cette ligne directrice, d'autres thèmes d'importance sont véhiculés par nos recommandations.

Celles concernant la protection des ressources supportées par l'eau du Québec ; celles visant l'utilisation plus rationnelle de l'eau par la sensibilisation et l'éducation des usagers ainsi que celles qui concernent l'utilisation de nouvelles technologies nous apparaissent aussi primordiales et applicables à court terme.

D'autres, plus globales qui concernent la gestion intégrée du Saint-Laurent et des tributaires, les enjeux de l'exportation de l'eau québécoise et la prise en compte des changements climatiques sont des éléments que nous considérons aussi comme prioritaires pour la définition de la politique de gestion de l'eau du Québec.

Nous sommes conscients de la complexité de nos recommandations qui concernent certaines activités socio-économiques du Saint-Laurent comme le traitement des eaux usées municipales, la rénovation des réseaux de distribution d'eau potable ou celles relatives aux problématiques d'origine agricole. En effet, le financement nécessaire à leur mise en œuvre constitue un obstacle d'importance à leur application. Cependant, Stratégies Saint-Laurent considère que le gouvernement du Québec a tout avantage, dans le contexte de mondialisation des marchés et de développement de critères de qualité sans frontière, à replacer l'environnement du Québec au rang d'enjeu politique et social prioritaire, à commencer par la protection de sa plus grande richesse : son eau douce.

En terminant, SSL tient à souligner une fois de plus l'importance que doit accorder la Commission d'enquête au présent mémoire. Il représente la position concertée de

l'ensemble (la presque totalité) des communautés riveraines du Saint-Laurent et il se base sur leur expérience de 10 années dans sa prise en charge. L'importance du point de vue de notre organisation doit donc être considérée en regard de ces éléments.

7 Bibliographie

1. Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1997, *Profil des tendances de production et des enjeux environnementaux du secteur agricole et agroalimentaire canadien*, Gouvernement du Canada, Ottawa, 1938/f, 50 pp.
2. Anonyme, 1995, *Une ressource en danger*, Protégez-vous, Cahier spécial H2O, 4-9.
3. Boisseau, Gaétane, 1998, *La carte des milieux humides du Québec*, Carte Thématique, UQCN et World Wildlife Fund, Québec.
4. Boulanger, Francois, et al., 1998, *Étude économique du programme SLV2000 : Un exemple concret de développement durable*, Environnement Canada, région du Québec, Sainte-Foy, 62 pp.
5. Bureau de coordination de SLV2000, 1998, *Cadre de gestion de la phase III de SLV2000*, Environnement Canada et Ministère de l'Environnement et de la Faune, Montréal.
6. Camu, Pierre, 1995, *Un fleuve apprivoisé*, Continuité, : 64.
7. Centre Saint-Laurent, 1992, *Des ressources halieutiques fluctuantes*, Atlas Environnemental du Saint-Laurent, Direction Connaissance de l'état de l'environnement, Montréal.
8. Centre Saint-Laurent, 1996, *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*, Coll. "BILAN Saint-Laurent", Environnement Canada - Région du Québec, Conservation de l'Environnement et Éditions MultiMondes, 1, Montréal, ISBN 2-921146-27-4, 694 pp.
9. Centre Saint-Laurent, 1997, *Le fleuve... En bref*, Capsules-éclair sur l'état du Saint-Laurent, Environnement Canada, Montréal, ISBN 0-662-81849-0, 106 pp.
10. Chartier, Jean, 1997, *Vestiges de la présence basque : Des sites difficiles à explorer*, Le Devoir, septembre 1997, 970925LE044, B1.
11. Colpron, Suzanne, 1999, *Un fleuve comme la mer*, La Presse, Montréal, B2.
12. Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1989, *Notre avenir à tous*, Les Éditions Le Fleuve, Trad. : Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Montréal 2ème, ISBN 2-89372-031-5, 432 pp.
13. Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, 1997, *Rapport de la Commission*, Ministère du Conseil exécutif, Québec.
14. Conseil de la conservation et de l'environnement, 1993, *Pour une gestion durable du patrimoine hydrique du Québec*, Ministère de l'Environnement du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, ISBN 2-550-28572-7, 97 pp.

15. Cousteau, J-Y et Susan Schiefelbein, 1997, *L'homme, la pieuvre et l'orchidée*, Collection "Vécu", Éditions Robert Laffont/Plon, Éditions Robert Laffont/Plon, Trad. : Éditions Robert Laffont/Plon, Paris, ISBN 2-221-08523-X, 425 pp.
16. Deshaies, Yvon, 1999, Le fleuve Saint-Laurent, document de soutien à l'atelier de travail de la commission sur la gestion de l'eau au Québec du 9 juin 1999 à Trois-Rivières, BAPE, Trois-Rivières, AUD6212-07-00, 34 pp.
17. Desmartis, André, 1999, *Les cimetières et les monuments funéraires basques*, Le Naturaliste Canadien, La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, 83-87.
18. Environnement Canada, 1993, *Les Grands Lacs : Les progrès réalisés*, Centre des renseignements, Gouvernement du Canada, Toronto, ISBN 0-662-98467-6, 20 pp.
19. Environnement Canada, 1998, *Les changements climatiques : le site multimédia*, La Voie Verte, 1999 : .
20. Environnement Canada et Ministère de l'Environnement et de la Faune, 1999, *Rapport quinquennal du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 1993-1998*, Centre Saint-Laurent, Montréal, SURF29, 44 pp.
21. Francoeur, Louis-Gilles, 1999, *Montréal tue les bélugas*, Le Devoir, A-3.
22. Gaudreau, Léopold, 1994, Stratégies de mise en œuvre de la convention de la biodiversité : état de la situation au Québec, Biodiversité et développement, Mariage possible ?, L. Lauzon, Tousignant, I et Delisle, C.E., Collection Environnement, Association des Biologistes du Québec, Québec, vol. 19 : 7-23.
23. Gratton, Louise, 1994, *Perte des milieux humides : situation actuelle et aspect législatif*, Biodiversité et développement, mariage possible ?, L. Lauzon, Tousignant, I. et Delisle, C.E., Collection Environnement, Association des Biologistes du Québec, Québec, vol. 19 : 84-101.
24. Lacoursière, Jacques, 1995, *Des origines à 1791*, Histoire populaire du Québec, Éditions du Septentrion, 1, Montréal, Québec, ISBN 2-89430-239-8, 466 pp.
25. Larochelle, Guy, 1988, *Guide de préparation des PARE du programme ZIP*, Stratégies Saint-Laurent.
26. Larochelle, Guy, 1997, *Analyse et évaluation du programme ZIP*, Stratégies Saint-Laurent, Québec.
27. Lasserre, Jean-Claude, 1980, *Le Saint-Laurent grande porte de l'Amérique*, Cahiers du Québec, Collection géographie, Hurtubise HMH, Hurtubise HMH, Ville LaSalle, ISBN 2-89045-447-9, 755 pp.
28. Lincoln, Clifford, 1994, La place de la conservation de la biodiversité dans le Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, Biodiversité et développement, mariage possible ?, L. Tousignant Lauzon, I. et Delisle C.E., Collection Environnement, Association des Biologistes du Québec, Québec, vol. 19 : 39-50.

29. Ministère du Conseil du Trésor, 1985, *Le Saint-Laurent, ressource nationale prioritaire*, Secrétariat général, Québec.
30. Paquin, Jacques, Jean Proteau et Michel Lachance, 1993, *L'évolution du niveau d'eau du Saint-Laurent et son impact sur l'industrie maritime*, Centre de formation et de recherche en transport maritime et intermodal du Québec (CFoRT), Rimouski, 42 pp.
31. Routhier, Yannick et Dominique Richard, 1995, *La notion de partenariat en administration publique, Biodiversité et développement, Mariage possible ?*, ABQ et Université de Montréal, Collection Environnement, Lauzon, L., Tousignant, I et Delisle, C.E., Québec, Canada, vol. 19 : 267-275.
32. Roy, Gaétan, 1994, *Le Concept de spirale fluviale, ou pourquoi les fleuves ne sont-ils pas la poubelle idéale...*, Université Laval, Québec, 52 pp.
33. Roy, Gaétan, 1998, *The St-Lawrence River, heart line of North America*, Elderhostel, Valcartier, Québec.
34. Savard, Martin, 1999, *Étude pour un nautisme écologique sur le Saint-Laurent*, Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent, La Commission environnementale de Stratégies Saint-Laurent, Québec, 101 pp.
35. SLV2000, 1994, *Entente d'harmonisation et de concertation pour la conservation, la protection, la dépollution et la restauration du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires prioritaires*, Bureau de coordination SLV2000, Montréal, 13 pp.
36. Thériault, François, 1996, *La réduction des rejets liquides toxiques des 50 établissements industriels prioritaires du Plan d'action Saint-Laurent*, SLV2000 - Volet protection, Environnement Canada, Montréal, Rapport synthèse 1988-1995, 12 + annexes pp.

Annexe 1 : Historique et champ d'expertise de Stratégies Saint-Laurent

Voici une étude plus complète de la nature, des objectifs et des retombées reliées aux activités de la Corporation Stratégies Saint-Laurent (SSL) et des comités ZIP. Celle-ci permettra au lecteur de situer l'approche de SSL dans le contexte global des audiences présentement tenues et de comprendre la justification de ses recommandations, en complément du texte présenté à la section 2 du document « Cahier de présentation des réflexions et recommandations faites à la Commission d'enquête sur la gestion de l'eau ».

Historique de Stratégies Saint-Laurent

La naissance de SSL s'inscrit dans l'évolution du concept du développement durable, lequel introduit la nécessité d'impliquer les communautés concernées dans les décisions et actions qui touchent les ressources naturelles en général. Ce concept, très résumé ici, est assez âgé en soi mais n'a cependant émergé dans le discours des décideurs que très tard, à la fin des années 80 et le début de la décennie suivante. Une émergence tardive, certes, mais dont les impacts ont changé la vision de la gestion de l'environnement jusqu'alors comprise par très peu de techniciens, politiciens et scientifiques. L'importante révolution ainsi engendrée s'est propagée jusqu'au Québec alors que, déjà en 1992, la notion de sensibilisation et d'implication communautaire apparaissait des les projets gouvernementaux de gestion par bassins versants.

À partir de cette époque, les communautés du Québec furent sensibilisées à l'importance de la qualité de l'environnement dans leur quotidien, et commencèrent à s'y impliquer davantage.

En 1988, forts du Plan Vert et de la vague environnementaliste qui porte les politiques nationales et provinciales, les deux paliers de gouvernement lancent conjointement le tout premier volet du Plan d'action Saint-Laurent (PASL). D'une durée de 5 ans, ce plan s'attaque à 5 grands objectifs, dont la réduction de la pollution chimique et toxique d'origine industrielle. L'histoire retiendra qu'à la fin de ce programme, en 1993, les rejets toxiques de 50 usines prioritaires ciblées le long du Saint-Laurent furent spécifiquement visés et éliminés ou presque. Cependant, au dévoilement de ces résultats très probants, le public a du se rendre à l'évidence : tout s'était réalisé sans qu'il soit tenu au courant des développements qui pourtant avaient un impact direct sur sa qualité de vie (santé, emploi, loisirs, etc.). Bien qu'à l'époque les gestionnaires s'appuyaient sur la vision écosystémique, ceux-ci n'avaient pas compris ou accordé d'importance à l'humain comme étant le moteur et le facteur clé de son développement.

Cependant, les changements de vision et un plus haut niveau de sensibilisation de la population ont permis d'entrevoir l'avenir autrement. Premier mouvement d'importance, plusieurs groupes environnementaux du Québec ont créé une coalition destinée à favoriser et galvaniser l'implication des communautés riveraines dans la grande entreprise qu'est le sauvetage du Saint-Laurent. Cette nouvelle force, appelée Stratégies Saint-Laurent, est née en 1989 avec la mission d'instaurer les premiers

comités régionaux de concertation. Ceux-ci, au nombre de 3 et auxquels d'autres se joindront par la suite, devinrent les comités Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Québec. Parallèlement, Stratégies Saint-Laurent faisait toutes les représentations nécessaires auprès des décideurs gouvernementaux du PASL pour obtenir la reconnaissance de l'implication communautaire à l'intérieur de leur programme.

En 1993, les gouvernements reconnurent le caractère essentiel de l'apport des communautés riveraines du Saint-Laurent dans les grandes décisions les concernant. SSL obtint alors le statut de partenaire majeur au sein du PASL.

En 1994, plusieurs événements vinrent marquer le développement de la jeune corporation. Les gouvernements lancèrent conjointement la deuxième phase du Plan d'Action Saint-Laurent, Saint-Laurent Vision 2000 (SLV2000), laquelle incluait un volet complet sur l'implication des communautés. Stratégies Saint-Laurent, depuis peu incorporée à titre d'OSBL, s'est vue confier un financement statutaire pour, en tant que partenaire principal des gouvernements dans cette tâche, poursuivre sa mission de mobilisation des communautés. Une entente cadre fut donc signée entre les gestionnaires de SLV2000 et SSL, le programme ZIP était officiellement lancé.

Pendant 5 ans, ce programme favorisa la mobilisation des communautés riveraines en leur fournissant le financement, le support technique et les outils pour se doter d'une structure efficace, prendre des décisions faisant consensus et agir dans la sauvegarde du Saint-Laurent. C'est ainsi que dix comités ZIP ont vu le jour entre 1994 et 1998, date d'échéance de la phase II. Les résultats de cette étape furent impressionnants au point qu'en 1998, lors de l'élaboration de la phase III du Plan d'action Saint-Laurent, l'Implication communautaire devint le principal volet de l'entente, les gouvernements eux-mêmes soulignant l'importance d'appuyer financièrement le programme. De nouveaux comités ZIP sont nés depuis le début de cette phase III, tout est donc en place pour que les communautés jouent, à long terme, le rôle qu'ils ont recherché depuis si longtemps.

Aujourd'hui, 12 comités ZIP sont opérationnels (Voir la liste des membres SSL en annexe 2 et la carte des territoires des comités ZIP en annexe 3), couvrant la presque totalité des rives du Saint-Laurent, de la frontière ontarienne jusqu'aux Îles de la Madeleine. Deux autres comités ZIP seront mis sur pieds pendant les deux prochaines années pour couvrir les régions entre Montréal et le Lac Saint-Pierre, ainsi que le Bas Saint-Laurent.

Structure et fonctionnement

La structure de SSL reflète la réalité des communautés en ce sens qu'elle est basée sur la plus vaste représentativité possible. Ainsi, à partir d'une assemblée générale comprenant les comités ZIP, des groupes environnementaux nationaux et diverses autres organisations actives aux niveaux local et régional, SSL est dotée d'un Conseil d'administration de 20 membres dont 13 comités ZIP, d'un Conseil exécutif de 5 membres et de deux commissions (Commission ZIP et Commission environnementale qui seront traitées plus loin).

Au sein du Conseil d'administration et du Conseil exécutif, les 13 comités ZIP sont par définition détenteurs d'une majorité simple des sièges. Ceci a comme but de réserver aux communautés un poids prépondérant dans les décisions qui concernent leurs actions sur le Saint-Laurent. Ces comités ZIP sont actuellement appuyés par 5 groupes environnementaux (UQCN, CAPE, SVP, Société Linnéenne du Québec et Saint-Laurent, Grands Lacs Unis) et 2 groupes « autres » en l'occurrence la CSN et l'ABQ.

À partir du Conseil d'administration, deux commissions sont porteuses d'une mission spécifique et complémentaire :

La Commission ZIP regroupe les coordonnateurs des comités ZIP en une table de travail chargée d'assurer le développement du programme ZIP. Les coordonnateurs y échangent leurs informations et expériences de façon à maximiser l'atteinte des objectifs communs. Certaines réflexions et les constats qui en résultent font l'objet de recommandations auprès du CA qui les acheminera vers des actions précises.

La Commission environnementale regroupe les groupes environnementaux (ils ont une majorité assurée de 60%) et les diverses expertises disponibles dans la province pour étudier les données concernant les grands enjeux environnementaux d'actualité et associés aux travaux des comités ZIP (mise en œuvre des PARE). Elle aussi a un rôle « conseil » auprès du CA et du CE concernant les positions publiques à être prises par la Corporation (Voir la liste des membres de la Commission environnementale en annexe 2).

Le travail de tous ces représentants est basé sur le bénévolat, cependant, ils sont appuyés par une coordination nationale à deux permanents.

La mission de SSL comprend donc la coordination des efforts locaux et régionaux, l'harmonisation des initiatives à l'échelle de la province, l'élaboration des grandes orientations nationales de façon à favoriser une approche écosystémique, le développement de partenariats visant à harmoniser les actions des regroupements de la province et éviter les dédoublements et enfin la poursuite des mandats et responsabilités requises par les diverses étapes du programme ZIP (décrites plus loin).

Les comités ZIP

Les comités ZIP représentent l'unité de base et fonctionnelle de SSL, ils constituent la force active de tout le mouvement. Ce sont des corporations dûment enregistrées à titre d'OSBL, indépendantes et autonomes. Leur structure, tout comme celle de SSL s'appuie sur l'action bénévole de représentants de toutes les sphères d'activités du territoire visé.

On retrouve donc à leur table des représentants des secteurs agricole, industriel, environnementaux, communautaires, des citoyens individuels, des élus municipaux et régionaux, etc. Le territoire dont ils ont la responsabilité est délimité à la fois selon la logique écosystémique et le sentiment d'appartenance. Le comité ZIP y effectue une

mobilisation constante, tout en favorisant la prise de décision, l'action et le suivi en ce qui a trait à la réhabilitation, la mise en valeur et la protection des habitats et des paysages du Saint-Laurent. Ce travail s'effectue en suivant les étapes du programme ZIP, qui prévoient une flexibilité et une efficacité permettant de répondre aux diversités de besoins rencontrées selon les régions. Le résultat est une série d'actions consensuelles réellement ancrées dans le milieu, une responsabilisation de la communauté et un processus assurant la crédibilité du mouvement et la reconnaissance des efforts investis.

Les étapes du programme ZIP

Le rôle précis des comités ZIP est de réaliser les étapes du « programme ZIP », un processus de 6 étapes :

- Mobilisation et concertation des communautés riveraines
- Remise du bilan des connaissances par les gouvernements
- Consultation publique par le Comité ZIP concerné
- Élaboration du Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique (PARE)
- Mise en œuvre du PARE
- Suivi et diffusion des résultats

À travers ces étapes, la communauté est amenée à agir de façon structurée à l'intérieur d'un processus organisé, mais également flexible. Le PARE qui en résulte, est le point de départ des actions futures. Ce plan propose une série d'interventions concertées et harmonisées à l'échelle provinciale, respectueuses des réalités de chaque région. Le PARE est également un outil adapté et à la mesure du niveau d'implication de la communauté qui le supporte et l'appuie. Il contient à la fois un résumé de la situation environnementale de la région concernée et des fiches techniques résumant chaque projet issu des priorités émises lors de la consultation publique régionale.

Conçu pour s'ancrer dans la réalité à long terme de son milieu d'origine, le PARE évolue en ce sens que les projets qu'il présente changent et avancent alors que les fiches résultats s'ajoutent et que de nouveaux enjeux y apparaissent en fonction de leur développement. Le processus initié par SSL a donc contribué à développer le sentiment d'appartenance des communautés riveraines au Saint-Laurent et à soulever un vaste chantier pour protéger et mettre en valeur cette importante ressource hydrique.

Grâce à ce processus concerté, 11 PARE sont actuellement mis en œuvre par les Comités ZIP au Québec. Ils contiennent des centaines de projets dont les enjeux couvrent l'ensemble des préoccupations de la population, telles la sensibilisation, l'éducation, la protection, la réhabilitation, la mise en valeur d'habitats fauniques et des paysages et la récupération d'usages perdus.

Annexe 2 : Liste des membres de Stratégies Saint-Laurent

CONSEIL EXÉCUTIF :

Comité ZIP Saguenay

M. Marc Hudon (Président SSL)

C.P. 1242, La Baie (Québec) G7B 3P4

Tél.: (418) 544-5813

Fax: (418) 544-6411

Union québécoise pour

la conservation de la nature

M. Robert Joly (secrétaire SSL)

690, Grande-Allée Est, 4^{ième} étage

Québec (Québec) G1R 2K5

Tél.: (418) 648-2104

Fax: (418) 648-0991

Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent

M. Denis Gervais (Vice-président SSL)

28, rue Saint-Paul bur.:206

Valleyfield (Québec) J6S 4A8

Tél.: (450) 371-2492

Fax: (450) 371-7599

Corporation pour l'amélioration et la protection de l'environnement de Baie-Comeau (CAPE)

M. Denis Cardinal (Administrateur SSL)

872, rue de Puyjalon, C.P. 2412

Baie-Comeau (Québec) G5C 2T1

Tél.: (418) 589-7191

Fax: (418) 295-2001

Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

M. Marc Otis (Trésorier SSL)

350 rue Smith, bureau #220

C.P. 340, Sept-Îles (Québec) G4R 4K6

Tél.: (418) 962-5661

Fax: (418) 962-4161

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Comité ZIP Ville-Marie

Mme Catherine Chauvin

1751, rue Richardson, Suite 6503

Montréal (Québec) H3K 1G6

Tél.: (514) 934-0688 ou 0884

Fax : (514) 934-0247

Comité ZIP Jacques-Cartier

M. Marc Garon

2570 rue Nicolet, bureau 314

Montréal (Québec) H1W 3L5

Tél.: (514) 527 – 9262 ou 527 - 9617

Fax : (514) 527 – 0836

Comité ZIP Varennes-Contrecoeur

Mme Francine Trépanier

71, rue Gauthier sud, C.P. 191

Joliette (Québec) J6E-3Z6

Tél.: (450) 755-1651

Fax: (450) 755-1653

Comité ZIP du lac Saint-Pierre

M. Pierre Latraverse

105, Avenue Saint-Laurent

Louiseville (Québec) J5V 1J6

Tél.: (819) 228-1384

Fax: (819) 228-1385

Comité ZIP Les Deux Rives

Mme Chantal Trottier

3450, boulevard Royal, bureau 200

Trois-Rivières (Québec), G9A-4M3

Tél. : (819) 694-1748

Fax : (819) 374-5328

Comité ZIP Québec

Mme Hamida Hassein-Bey

295, boulevard Charest Est, bur. 099 (R.d.C.)

Québec (Québec) G1K 3G8

Tél.: (418) 522-8080

Fax: (418) 522-4664

CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite):

Comité ZIP Alma-Jonquière

M. Éric Gauthier

425 Sacré-Cœur O., Suite 2

Alma (Québec) G8B 1M4

Tél.: (418) 668-8181

Fax : (418) 668-3466

Comité ZIP Baie des Chaleurs

M. Michel Chouinard

C.P. 1001

Maria (Québec) G0C 1Y0

Tél. : (418) 759-5880

Fax : (418) 759-3817

Union Saint-Laurent, Grands Lacs

M. Stéphane Gingras

460, Sainte-Catherine Ouest

Suite 805

Montréal (Québec) H3B 1A7

Tél.: (514) 396-3333

Confédération des syndicats nationaux

M. Robert Mercier

1601, de Lorimier

Montréal (Québec) H2K 4M5

Tél.: (514) 529-4955

Fax: (514) 529-4949

Société pour vaincre la pollution

M. Daniel Green

C.P. 65, Place d'Armes

Montréal (Québec) H2Y 3E9

Tél.: (514) 844-5477

AUTRES MEMBRES :

GIRAM, M. Gaston Cadrin

1, rue Saint-Félix

Lévis (Québec) G6V 5J1

Tél.: (418) 837-7521 (rés.)

STOP, M. Bruce Walker

651, Notre-Dame Ouest, bur. 130

Montréal (Québec) H3C 1H9

Tél.: (514) 393-9559

ARQ, M. Pierre Racicot

1150, rue de Clairefontaine

Québec (Québec) G1R 5G4

Tél.: (418) 647-9112

Comité Parc des Rapides Inc., M. Louis Salconi

633, rue Alepin

LaSalle (Québec) H8P-2E3

Tél. : (514) 366-0757

Comité ZIP rive nord de l'estuaire

M. Nicolas Roy

9, Place LaSalle, local 101

Baie-Comeau (Québec) G4Z 1J8

Tél.: (418) 296-0404

Fax: (418) 296-8787

Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

Mme Lucie d'Amours

C.P. 369, 330, chemin Principal

Cap-aux-Meules

Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1B0

Tél. : (418) 986-6633

Fax : (418) 986-6644

Association des Biologistes du Québec

M. Fabien Bolduc

2095, boul. Jean Talon sud, bur. 217

Sainte-Foy (Québec) G1N 4L8

Tél.: (418) 688-3898

Fax: (418) 681-6914

Société Linnéenne du Québec

Mme Agathe Savard

650, rue Graham-Bell, bureau 400

Sainte-Foy (Québec) G1N 4H5

Tél.: (418) 683-2432

Fax: (418) 683-2893

CRE du Saguenay/Lac Saint-Jean

540, Sacré-Cœur Ouest, suite 7

Alma (Québec) G8B 1M2

Tél.: (418) 662-9347

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, Mme Claudette Villeneuve

C.P. 340, Sept-Îles (Québec) G4R 4K6

Tél.: (418) 962-1316

AVSLM. André Stainier

2210, ch. Du Fleuve, bur. 105

Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5

Tél.: (418) 834-5150

Annexe 3 : Carte des comités ZIP du Québec

(NON DISPONIBLE SUR LA VERSION ÉLECTRONIQUE)

Une mise à jour sera disponible bientôt

La carte est cependant disponible à Stratégies Saint-Laurent

(418) 648-8079

ssl@clic.net

Annexe 4 : Rôles et responsabilités des partenaires à chacune des étapes du programme ZIP

Étapes	Partenaires		
	Stratégies Saint-Laurent	Comité ZIP	Gouvernements fédéral et provincial
Participation et concertation des communautés riveraines	Fournit un appui aux comités ZIP et coordonne leur création et leur mise en place tout le long du Saint-Laurent.	Mobilise la participation des communautés riveraines par l'information et la sensibilisation.	Diffusent l'information publique disponible.
Bilan des connaissances	Participe au lancement du bilan en faisant connaître le Programme ZIP.	Agit comme hôte lors du lancement du bilan et participe à sa diffusion.	Préparent conjointement le bilan et le rendent public en organisant un lancement.
Consultation	Prépare un plan annuel des consultations en concertation avec les gouvernements.	Organise la consultation et participe à la définition des priorités locales avec le participants.	Participent à la consultation, fournissent une expertise technique et une expertise en communication.
Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE)	Effectue le suivi auprès du comité ZIP pour l'élaboration du PARE.	Élabore le PARE en concertation avec les intervenants du milieu.	Fournissent l'assistance technique pour l'élaboration du PARE
Mise en œuvre du PARE	Assure la liaison entre les comités ZIP et les gouvernements.	Fait des représentation auprès de tous les intervenants concernés.	Participent à la mise en œuvre en fonction de leurs mandats et programmes respectifs.
Suivi - Évaluation	Rend compte de l'exécution de son mandat à la population.	Assure le suivi du PARE auprès de la collectivité.	Rendent compte annuellement du programme.

Annexe 5 : Mémoire de SSL déposé à la CMI

MÉMOIRE RÉSUMANT LA POSITION DE STRATÉGIES SAINT-LAURENT CONCERNANT LA GESTION DE L'EAU PRÉSENTÉ À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

MONTRÉAL, OCTOBRE 1999

1. Présentation de l'organisme Stratégies Saint-Laurent.

La mission reconnue et affirmée de Stratégies Saint-Laurent étant de favoriser et faire reconnaître la participation du grand public à la gestion du Saint-Laurent, nous considérons les points présentés dans le présent document comme primordiaux.

Stratégies Saint-Laurent (SSL) fut reconnue en 1994 comme le partenaire principal de SLV2000 en tout ce qui a trait à l'implication des communautés riveraines du Saint-Laurent. Celles-ci participent aujourd'hui, grâce aux réalisations et aux acquis de SSL, à la prise de décision et à l'action à tous les niveaux par le biais des comités ZIP du Québec (12 tables de concertation multisectorielles mises sur pieds par SSL, voir carte ci-jointe) et par la Corporation elle-même. Déjà 11 Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) sont à la phase de mise en œuvre, ce qui représente plus de 150 projets concrets en cours et à venir.

2. L'importance du point de vue de notre organisme.

Nous considérons l'eau comme source et milieu de vie. En ce sens, et forts de notre mission et de notre expérience, nous vous demandons de prendre en considération les éléments décrits dans les paragraphes suivants lors de la mise en œuvre d'une stratégie visant à prévenir les prélèvements d'eau à grande échelle, y compris l'eau destinée à l'exportation, dans les bassins hydrographiques canadiens. Nous représentons la majorité des intervenants intéressés au Saint-Laurent, donc le plus grand organisme de concertation en environnement au Québec. L'importance du point de vue de notre Corporation dans ce dossier doit donc être considérée comme telle.

3. Les trois principes de base sur lesquels s'appuie notre prise position

1^{er} principe : La conservation. L'eau est une ressource collective indispensable pour les Canadiens. Les responsables de sa gestion doivent donc mettre en œuvre des règles qui assureront aux canadiens qu'avant de mettre sur pied quelque projet d'exploitation que ce soit, sa conservation sera mise en priorité. Ce principe s'applique aussi dans tous les projets impliquant des partenariats avec d'autres pays. En d'autres termes, dans tout partenariat actuel ou à venir, il est essentiel que les états participants fassent preuve du respect et de l'application de ce principe avant d'avoir accès à l'eau canadienne.

2^{ème} principe : Le maintien de La biodiversité. Toute activité liée à l'eau douce canadienne doit être effectuée de façon à garantir l'intégrité de ses composantes biologiques, physico-chimiques et physiques. Ainsi, les interventions actuelles et futures ne doivent en aucun cas mettre en péril les autres ressources naturelles des Canadiens qui sont associées à la qualité de l'eau.

3^{ème} principe : La nature de l'utilisation de l'eau canadienne. Une fois les principes de conservation de la ressource et du maintien de l'intégrité de l'environnement appliqués et respectés, la société canadienne doit favoriser avant tout l'utilisation de son eau à des fins non - commerciales. Cette ressource qu'est l'eau doit être considérée avant tout comme l'une des bases essentielles de la vie humaine.

Stratégies Saint-Laurent considère que l'exportation, la déviation ou toute forme d'exploitation de l'eau douce canadienne, limitrophe ou non, ne peut être envisagée que si ces trois principes sont d'abord appliqués et respectés.

4. Le point de vue de notre organisme

4.1 Position globale.

Les points suivants constituent notre position :

- Notre Corporation considère l'écosystème Saint-Laurent/Grands-Lacs comme une entité fonctionnelle indissociable. Les constituants du Saint-Laurent en aval de la sortie du lac Ontario ont subi des changements importants à chaque modification apportée au bassin des Grands Lacs. Par exemple, des problèmes d'érosion des berges et de pertes d'habitats fauniques se font sentir jusqu'au lac Saint-Pierre quand le niveau du Saint-Laurent subit une baisse. De tels impacts ont des retombées néfastes à long terme sur toute la partie du fleuve qui traverse les basses terres du Saint-Laurent. Nous demandons donc que la Commission Mixte Internationale, ainsi que toutes les instances gouvernementales et privées qui seront associées aux études des impacts des demandes actuelles et futures en eau considèrent l'ensemble de l'écosystème Saint-Laurent/Grands-Lacs plutôt que strictement les eaux limitrophes dans leurs travaux. Le passé démontre que ce point de vue évident et accepté à la fois par les communautés scientifique et sociale du Québec n'a jamais reçu toute l'attention que commande son importance réelle dans ses prises de décisions concernant la gestion de l'eau du Saint-Laurent et des Grands Lacs. De plus, de par sa situation et son rôle frontalier entre la sortie du lac Ontario jusqu'à Cornwall, une partie du Saint-Laurent lui-même constitue un cours d'eau limitrophe. Il va donc de soi que toute discussion concernant les eaux limitrophes et leur utilisation éventuelle à des fins d'exportation doit concerner et intégrer la dynamique du Saint-Laurent.
- Nous considérons que, lors de l'étude de l'impact d'éventuels prélèvements, les communautés riveraines du Saint-Laurent, les utilisateurs de la ressource quelle que soit leur origine et leur statut ainsi que les citoyens vivant sur les terres

drainées par le bassin versant du Saint-Laurent doivent être systématiquement intégrés aux discussions et prises de décisions. Dans le cas présent, nous apprécions l'effort de consultation accordé par la Commission Mixte Internationale. Cependant, il est déplorable qu'aucune activité de consultation n'ait été prévue dans la région du lac Saint-Pierre ou de Trois-Rivières puisque comme nous l'avons mentionné précédemment, ces régions subissent les impacts des modifications apportées en amont. De plus, nous vous rappelons la nécessité d'impliquer les utilisateurs des Grands Lacs de façon structurée et efficace. En ce sens, nous déplorons l'absence des PAC (Public Advisor Committes). Nous considérons qu'il est plus éclairant de consulter les communautés lorsqu'il existe des organismes leur permettant d'atteindre et d'exprimer des consensus représentatifs et intégrés.

- Enfin, découlant des deux points précédents, nous considérons que l'étude de ce dossier doit explorer une approche permettant d'intégrer l'ensemble des usages actuels et prévus du Saint-Laurent. La ressource eau permet une foule d'usages qui vont au-delà de la consommation humaine. De plus, certains usages directement liés aux eaux limitrophes prennent place dans des régions associées mais non limitrophes elles-mêmes. Il faut recommander au gouvernement de considérer, dans l'ensemble du système Saint-Laurent/Grands Lacs, tous les aspects socio-économiques et environnementaux liés aux différents usages de l'eau.

4.2. Position de SSL face à l'étude des demandes actuelles et futures en eau pour fins de consommation.

Concernant ce point particulier, en plus des 3 considérants émis à la section précédente, nous pensons qu'il est important que l'étude des besoins de consommation des Canadiens s'effectue selon une vision intégrée et à long terme. Ainsi, elle devra se baser autant sur les projections d'accroissement démographiques du Canada, que sur les problématiques environnementales et climatiques qui évoluent actuellement. L'évaluation des potentiels reliés à la consommation de l'eau doit absolument tenir compte de sa qualité et des efforts entrepris et à venir pour la maintenir.

4.3. Position de SSL face à la problématique des déviations actuelles et potentielles d'eau vers et à l'extérieur des bassins transfrontaliers, incluant les prélèvements d'eau pour d'éventuelles exportations.

Nous croyons que les déviations et prélèvements d'eau sous toutes leurs formes doivent être considérés dès le départ comme un prélèvement à même une richesse collective canadienne. La population canadienne paie pour un système de distribution et de conservation globale de leur ressource adapté à ses besoins. Il importe donc que toute utilisation actuelle ou future de l'eau canadienne comprenne une assurance de protection de la ressource des Canadiens. Par exemple :

- Avant toute action, une étude complète du potentiel d'exportation des eaux canadiennes devra être effectuée. Elle devra prendre en considération une évaluation exhaustive des impacts sur tous les bassins versants associés aux bassins limitrophes.
 - Tout prélèvement et déviation actuel ou supplémentaire de l'eau douce canadienne doit être régi par un principe d'utilisateur-payeur. Les nouveaux revenus générés par l'application de ce principe doivent être redistribués à la collectivité canadienne par le biais de programmes (surveillance des effets des déviations et prélèvements, suivi constant de la qualité de la ressource, etc.).
 - Les trois points soulevés dans le paragraphe décrivant notre vision globale du dossier devront être pris en considération à chaque étape du processus.
- 4.4. Position de SSL dans l'étude des effets cumulatifs des déviations actuelles et potentielles de l'eau.

À ce niveau, nous nous devons de souligner l'importance du deuxième point de la section 3.1. Nous appuyons le fait que les études concernant les impacts des déviations actuelles et potentielles de l'eau doivent considérer les effets cumulatifs et les phénomènes d'amplification. En ce sens, nous recommandons que les comités ZIP du Québec soient mis à contribution lors de la prise de données relatives à ces études. Formés des représentants de tous les secteurs d'activités de leur territoire, ces comités sont les porteurs des témoignages passés et présents de tous les utilisateurs du Saint-Laurent qui ont vécu les changements. Ceux-ci peuvent également fournir une foule d'informations importantes en considération des milliers d'heures de bénévolat qu'ils ont investies à la réhabilitation du Saint-Laurent.

- 4.5. Position de SSL en ce qui a trait aux lois, règlements et politiques gouvernementales qui s'appliquent à la conservation des ressources en eau à l'intérieur des bassins frontaliers.

La position globale de SSL exprimée dans la section 3.1 précédente s'applique aussi pour cet élément. De surcroît, nous considérons qu'il est primordial de conserver une approche par laquelle l'eau douce canadienne, limitrophe ou non, est considérée comme une richesse collective, qui doit profiter avant tout aux citoyens du Canada. Il va donc de soi que les lois et règlements, les accords éventuels et les politiques mises en œuvre doivent être le reflet des besoins des canadiens avant tout, de l'importance de la conservation de la ressource et de modalités d'exportation priorisant les usages humanitaires.

5. Conclusions et recommandations.

Stratégies Saint-Laurent sera présente à toutes les étapes du processus qui s'amorce. Il est incontournable à nos yeux que les trois éléments prioritaires décrits dans la section 3.1, ainsi que les recommandations exprimées dans les paragraphes subséquents soient considérées dans les processus décisionnels en cours.

Il serait particulièrement important, en conclusion, de favoriser une large diffusion des résultats de la présente consultation ainsi que des retombées des travaux et discussions à venir. Les communautés devraient également être mises au courant de la nature des projets futurs pressentis quant à l'utilisation, la déviation et l'exportation des eaux canadiennes. Des feuillets simples et illustrés résumant les faits saillants devraient être disponibles pour le grand public.